



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière :
quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Conseil économique et social
Session de fond de 2010
New York, juillet 2010
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies :
examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur
des pays les moins avancés
pour la décennie 2001-2010

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 64/213 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur la poursuite de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, y compris sur l'état des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur les plans technique, organisationnel et logistique. Il fait également suite à la résolution 2009/31 du Conseil économique et social, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action.

* A/65/50.

** E/2010/100.



1. Le présent rapport sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/13, chap. II), adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001 (ci-après le Programme d'action de Bruxelles), est présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 64/213 de l'Assemblée générale et de la résolution 2009/31 du Conseil économique et social¹.

2. Le premier chapitre rend compte des préparatifs de la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés. Le deuxième chapitre donne un aperçu des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des buts et objectifs internationaux énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles, renseignements qui seront exploités dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence. Les dernières données disponibles concernant ces buts et objectifs figurent dans l'annexe. Le troisième chapitre enfin présente un examen des mesures prises par les pays les moins avancés pour faire face à la crise financière et économique, et il est suivi des conclusions du rapport.

I. Préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

3. En sa qualité de coordonnateur des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (ci-après la quatrième Conférence), comme prévu par la résolution 63/227 de l'Assemblée générale, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ci-après le Bureau du Haut-Représentant) continue de jouer un rôle essentiel, mobilisant l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de la Conférence et l'incitant à continuer à cette dernière. Afin d'orienter et de faciliter le processus préparatoire de la Conférence, le Bureau du Haut-Représentant a établi une note d'orientation et un plan de mise en œuvre. La note définit la marche à suivre, les mandats et les activités spécifiques à entreprendre pour préparer la Conférence à l'échelle nationale, régionale et internationale. Elle met également en exergue les difficultés des pays les moins avancés, dont le niveau élevé de pauvreté, l'absence de diversification, la faiblesse des capacités de production et les problèmes qu'engendre l'effet conjugué des crises alimentaire et énergétique et de la crise financière et économique mondiale.

4. Dans sa résolution 64/213, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'offre du Gouvernement turc d'accueillir la quatrième Conférence et a décidé que les deux réunions du Comité préparatoire se tiendraient respectivement du 10 au 14 janvier 2011 et du 18 au 25 avril 2011.

5. La Conférence étant une entreprise d'importance de l'ensemble du système des Nations Unies, le Bureau du Haut-Représentant a engagé des consultations avec divers organes du Secrétariat, notamment le Bureau des affaires juridiques, le Département de l'information, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des technologies de l'information et des communications, sur l'élaboration de

¹ Le présent rapport a été élaboré avec la coopération de tous les organismes des Nations Unies.

l'accord avec le pays hôte. Il a également commencé de se concerter avec le Gouvernement turc au sujet de cet accord et de l'organisation de la Conférence, notamment sur le plan logistique.

6. En outre, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence, le Bureau du Haut-Représentant a renforcé ses activités de sensibilisation en faveur des pays les moins avancés. Il a ainsi publié plusieurs bulletins d'information, organisé des séminaires et lancé un site Web spécialisé qui fait régulièrement le point sur le processus préparatoire².

Préparatifs intergouvernementaux

7. Le processus préparatoire de la Conférence est ascendant, les préparatifs d'ordre national venant enrichir ceux d'ordre régional et mondial. En 2009, avec l'appui des coordonnateurs résidents, de vastes consultations nationales ont pu être lancées, et une large gamme de parties prenantes, notamment des gouvernements, des parlementaires, des représentants de la société civile et des acteurs du secteur privé y ont participé. Ces concertations ont débouché sur l'élaboration d'un rapport analytique, axé sur les résultats et prospectif concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Au 30 avril 2010, près de 30 pays parmi les moins avancés avaient présenté leur rapport national. Les préparatifs menés au niveau des pays ont été incorporés aux préparatifs orchestrés au niveau régional.

8. Comme l'Assemblée générale en a décidé dans sa résolution 63/227, deux réunions préparatoires régionales ont été organisées en vue de la quatrième Conférence. La première, qui était un dialogue de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique tenu au niveau ministériel et consacré au Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, a été organisée par le Gouvernement bangladais en coopération avec le Bureau du Haut-Représentant et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Elle s'est déroulée du 18 au 20 janvier 2010, à Dhaka. Elle a rassemblé les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique, y compris le Yémen, ainsi que d'autres États membres et les principales parties prenantes du Programme d'action de Bruxelles, notamment les organismes des Nations Unies, les organisations régionales concernées, des partenaires de développement, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Le document final de Dhaka, adopté à l'issue de cette rencontre, a été approuvé par la Commission à sa soixante-sixième session, tenue en mai 2010 à Incheon (République de Corée).

9. La seconde réunion préparatoire régionale a été organisée conjointement par le Bureau du Haut-Représentant, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Tenue à Addis-Abeba les 8 et 9 mars 2010, cette réunion au niveau ministériel a rassemblé des responsables politiques de 25 des pays les moins avancés d'Afrique, notamment des parlementaires et des représentants d'organisations de la société civile, du secteur privé, de partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que d'organisations régionales. La réunion préparatoire régionale pour l'Afrique a été précédée d'une rencontre de la société civile sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, organisée par le Bureau du

² Accessible à l'adresse : <https://www.un.org/wcm/content/site/ldc/home>.

Haut-Représentant, la CEA et l'Observatoire PMA à Addis-Abeba les 4 et 5 mars 2010. Le document final de cette rencontre a été présenté à l'occasion de la réunion d'examen régionale pour l'Afrique. Le document final de la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique a été approuvé par la troisième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui s'est tenue les 29 et 30 mars 2010 à Lilongwe.

10. Les deux réunions d'examen régionales ont permis d'établir que, malgré des avancées dans certains domaines, la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles demeurait inachevée et la réduction de la pauvreté relevait de l'utopie. En outre, les progrès accomplis par les pays les moins avancés étaient compromis par les crises alimentaire et énergétique, le changement climatique et l'actuelle crise financière et économique mondiale. Dans ces conditions, ces réunions ont été l'occasion de lancer un appel en faveur d'un partenariat mondial renforcé et plus efficace au profit du développement des pays les moins avancés. Ce partenariat doit s'attacher tout particulièrement à :

- a) Renforcer les capacités de production des pays les moins avancés, afin d'accroître leur capacité de récupération et de réduire leur vulnérabilité aux chocs externes;
- b) Favoriser le développement agricole, afin de réduire la faim et de garantir la sécurité alimentaire;
- c) Accroître la mobilisation de ressources et concentrer l'aide sur les secteurs productifs;
- d) Améliorer l'accès aux marchés;
- e) Développer les infrastructures;
- f) Gérer le changement climatique et proposer une nouvelle donne écologique aux pays les moins avancés;
- g) Assurer l'accès de tous aux services essentiels et accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes doivent veiller à ce qu'il soit donné suite, lors du processus préparatoire, aux textes issus des préparatifs menés aux niveaux national et régional.

Coordination des préparatifs à l'échelle du système des Nations Unies

12. En consultation avec les organismes et institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, le Bureau du Haut-Représentant a établi la liste définitive des manifestations thématiques préalables à la Conférence que doivent mettre sur pied divers acteurs du système. Organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau du Haut-Représentant à Vienne les 3 et 4 décembre 2009 à Vienne, la première de ces manifestations, consacrée à l'impact de la crise économique sur les capacités de production et les perspectives commerciales des pays les moins avancés : menaces

et opportunités, a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action visant à diversifier l'économie des pays les moins avancés afin de renforcer la sécurité alimentaire et les capacités de production et de réduire la vulnérabilité aux chocs externes. La double démarche envisagée comprendrait un volet orientations, stratégie et recherche, et un volet consistant en des projets pilotes en rapport avec les travaux de recherche. Les textes établis à l'occasion des manifestations constitueront d'importantes contributions de fond au document final de la quatrième Conférence.

13. En outre, plusieurs organismes des Nations Unies coopèrent avec le Bureau du Haut-Représentant à la préparation de réunions d'experts. Les problèmes des pays les moins avancés ont été examinés lors de diverses rencontres tenues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. En 2009, le Bureau du Haut-Représentant a organisé deux réunions du groupe consultatif interorganisations visant à coordonner les activités des organismes des Nations Unies en la matière.

14. Les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales devraient contribuer plus activement aux préparatifs de la quatrième Conférence et veiller à associer à ces activités toutes les parties prenantes concernées, notamment celles des pays les moins avancés.

Participation de la société civile

15. Afin de veiller à ce qu'un large éventail de parties prenantes participent à la Conférence, le Bureau du Haut-Représentant a tenu un grand nombre de consultations avec des représentants de la société civile, en particulier des pays les moins avancés, afin d'inciter celle-ci à contribuer au processus préparatoire et à la quatrième Conférence. Il a également établi une note d'orientation qui offre des directives concernant la participation de la société civile et sa contribution de fond à la Conférence, et en définit les modalités.

16. La préparation et la mise en œuvre des activités de la société civile touchant la quatrième Conférence seront supervisées et dirigées par un comité directeur. Un secrétariat sera chargé de faciliter et d'exécuter les décisions du comité ainsi que d'en assurer le suivi. Le comité se réunira au moins quatre fois pendant le processus préparatoire. Deux de ses réunions seront programmées de manière à coïncider avec celles du Comité préparatoire.

Partenariats avec d'autres parties prenantes importantes

17. Les parlements jouant un rôle important dans la concrétisation des engagements pris au niveau international, le Bureau du Haut-Représentant a également engagé des consultations avec l'Union interparlementaire afin d'encourager les parlementaires à prendre part à la quatrième Conférence. Il a publié avec l'Union un guide sur la mobilisation des parlements en faveur du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Des parlementaires ont pris part à des examens nationaux et régionaux, et une rencontre parlementaire distincte sera organisée pendant la quatrième Conférence. Grâce à ces initiatives, les parlementaires devraient se sentir davantage associés au suivi et à la mise en œuvre des nouvelles mesures d'appui prises au niveau international.

18. Des dispositions favorisant la participation active du secteur privé au processus préparatoire ont également été prises. Ce secteur jouant un rôle déterminant dans la transformation structurelle des économies des pays les moins avancés, notamment pour ce qui est d'améliorer la capacité de production et la diversification, il importe d'élaborer des propositions concrètes et pragmatiques touchant certains problèmes qu'ont les pays les moins avancés et les difficultés qu'ils rencontrent dans les domaines de l'investissement, du développement des entreprises et de la finance. À cette fin, il est prévu d'organiser une rencontre sur l'investissement au profit du développement des pays les moins avancés.

Mobilisation de ressources

19. Le Bureau du Haut-Représentant a élaboré un descriptif de projet visant à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les préparatifs de fond de la quatrième Conférence. Après avoir présenté ce descriptif, le Haut-Représentant a engagé des consultations avec des pays donateurs représentatifs, de nouveaux donateurs et des organisations internationales en vue de mobiliser des ressources au profit de la quatrième Conférence et de ses activités préparatoires. Il convient toutefois de noter qu'au mois d'avril 2010, à l'exception notable de l'Inde et de la Turquie, les États membres n'avaient pas réellement répondu à cet appel.

20. **Vu qu'il importe que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour permettre le bon déroulement des préparatifs et de l'organisation de la Conférence, les donateurs devraient verser en temps utile au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés les ressources nécessaires pour appuyer les préparatifs, logistiques et autres, de la Conférence.**

II. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et engagements arrêtés sur le plan international figurant dans le Programme d'action de Bruxelles

Engagement 1

Encourager une action axée sur la population

21. Après avoir atteint un niveau record de 8,4 % en 2007, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) des pays les moins avancés a connu un fléchissement, mais il a encore été relativement élevé en 2008 (7 %). Il subsiste toutefois d'énormes disparités entre les pays : 11 pays, dont 10 en Afrique, ont dépassé l'objectif de 7 %, alors que 12 ont enregistré un taux de croissance inférieur à 3 % (parmi eux un seul se trouvait en Asie, les autres étant situés en Afrique et dans la région du Pacifique et des Caraïbes). Le taux de croissance du PIB des pays d'Afrique exportateurs de pétrole, qui s'est établi à 9,6 % en moyenne, a largement dépassé l'objectif fixé, malgré un recul par rapport au chiffre enregistré en 2007 (13,1 %) du fait de la chute des cours du pétrole intervenue au second semestre de 2008. Il est intéressant de constater que le PIB des pays d'Afrique non exportateurs de pétrole a lui aussi légèrement progressé, passant de 6,6 % en 2007 à 6,8 % en 2008.

22. Dans les pays les moins avancés d'Asie, en revanche, le taux de croissance du PIB a perdu presque 2 points de pourcentage, s'établissant à 5,2 % en 2008. Dans le Pacifique, il est passé de 7,4 % en 2007 à 3,5 % en 2008, chute liée en partie à l'augmentation du coût des transports, qui a commencé à nuire au tourisme, et au déclin du PIB de l'archipel des Samoa, frappé par un tsunami. Selon les estimations, le taux de croissance moyen du PIB des pays les moins avancés en 2009 ne correspond qu'à la moitié du taux moyen pour la période allant de 2000 à 2008.

23. Le PIB par habitant en valeur réelle des pays les moins avancés a progressé à peu près au même rythme que le PIB moyen de l'ensemble des pays en développement, passant de 327 dollars en 2000 à 467 dollars en moyenne, avec toutefois d'importantes variations d'un pays à l'autre. Dans plusieurs des pays les moins avancés, notamment en Afrique, le PIB par habitant a même reculé pendant cette période, en raison de la faiblesse de la croissance du PIB et du niveau relativement élevé du taux d'accroissement de la population, qui était encore de 2,7 % en moyenne en 2008. Le meilleur moyen de rapprocher croissance du PIB et réduction de la pauvreté est de créer des emplois, en particulier des emplois décents, mais les données concernant les pays les moins avancés font cruellement défaut.

24. Dans les pays les moins avancés, plus de la moitié de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est défini dans le premier objectif du Millénaire pour le développement. D'après les dernières données disponibles, dans 60 % des pays les moins avancés, plus de 50 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, et seuls six pays ont enregistré un taux de pauvreté inférieur à 30 %³. Cela étant, 17 des 24 pays pour lesquels on dispose de données ont fait des progrès considérables en ce qui concerne la réduction de la pauvreté.

25. La faim étant étroitement liée à la pauvreté, on a constaté une diminution correspondante du nombre de pays les moins avancés présentant des taux très élevés de sous-alimentation. Pas un des pays les moins avancés d'Asie pour lesquels on dispose de données ne compte plus de 45 % d'habitants souffrant de sous-alimentation, ce qui correspond globalement aux chiffres de la pauvreté. Par ailleurs, des travaux de recherche effectués récemment confirment une nouvelle fois le lien étroit qui unit la faim et les inégalités entre les sexes, dans le domaine de l'éducation en particulier, mais aussi dans celui de la santé.

26. Un grand nombre de pays parmi les moins avancés sont importateurs nets de produits alimentaires, ce qui les rend plus vulnérables à la baisse des recettes d'exportation et des apports de capitaux. Les importations représentaient par exemple plus de 30 % de l'approvisionnement en céréales de 12 pays d'Afrique parmi les moins avancés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture considère d'ailleurs que près de la moitié des pays les moins avancés connaissent actuellement une crise alimentaire exigeant une aide extérieure ou courent le risque d'en connaître une, les cours des produits de base étant élevés et susceptibles de demeurer supérieurs à ce qu'ils étaient lors de la décennie précédente et d'être plus volatils. Compte tenu de l'importance croissante des

³ Les résultats, désormais disponibles, du Programme de comparaison internationale pour 2005 présentent le premier ensemble de parités de pouvoir d'achat depuis 1993, ce qui a permis à la Banque mondiale d'évaluer la pauvreté dans le monde. Les travaux consistant à réévaluer le seuil international de pauvreté, qui a été établi à 1,25 dollar en parité de pouvoir d'achat, et à revoir les estimations de la pauvreté pour les pays à revenu faible et intermédiaire sont maintenant terminés.

biocarburants, une augmentation des rendements céréaliers n'aurait pas nécessairement pour effet de faire baisser les cours, car ceux-ci pourraient à l'avenir être fonction des prix du pétrole. Il faut par conséquent de toute urgence accorder davantage d'attention au secteur agricole, qui est évoqué dans la partie concernant l'engagement 4.

27. Au vu de l'extrême lenteur des progrès enregistrés en matière de réduction de la pauvreté et de l'ampleur des risques de paupérisation dans la plupart des pays les moins avancés, il est nécessaire non seulement de créer des emplois et d'accroître la productivité agricole mais également d'améliorer la protection sociale, en s'attachant principalement à renforcer les capacités humaines. Les montants que ces pays allouent actuellement à la protection sociale sont parmi les plus modestes au monde. Certains d'entre eux ont pris des mesures qui ont porté leurs fruits, comme les programmes de repas scolaires, le programme Travail contre rémunération, les transferts de fonds ciblés et l'assurance contre les risques dans les domaines de la production agricole et de la santé. Il importe que les pays les moins avancés appréhendent mieux les raisons du succès de telles mesures et mettent en commun les meilleures pratiques en la matière.

Engagement 2

Bonne gouvernance aux niveaux national et international

28. Les pays les moins avancés étant les principaux responsables de leur développement et la maîtrise de ce développement étant l'un des éléments fondamentaux du Programme d'action de Bruxelles, il est essentiel de renforcer les capacités des gouvernements. La plupart des pays les moins avancés se heurtent à la pénurie de dispositifs institutionnels adaptés, à la faiblesse des mécanismes favorisant le développement des capacités de direction, à l'absence de mesures d'incitation permettant d'attirer et de retenir des professionnels qualifiés (notamment issus de la diaspora) dans les institutions essentielles, et à la rareté des mécanismes participatoires permettant l'implication des diverses parties prenantes. La bonne gouvernance est l'un des principes généraux du Programme d'action de Bruxelles, dont l'application va de la promotion des droits de l'homme à l'intégration sociale en passant par l'autonomisation, mais il n'est pas fait explicitement mention dans ce programme d'objectifs précis à cet égard.

29. Les recettes fiscales sont une condition *sine qua non* du bon fonctionnement des gouvernements. La plupart des pays les moins avancés affichent un ratio recettes fiscales/PIB très bas : sur les 18 pays pour lesquels on dispose de données pour la période allant de 2002 à 2008, 9 ont enregistré un taux compris entre 10 % et 15 % ces dernières années et 5 ont même signalé un taux inférieur à 10 %. Certains pays ont toutefois enregistré une augmentation des recettes publiques ces dernières années, mue en partie par les cours élevés des produits de base.

30. Afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère, on devrait s'attacher à améliorer le ratio recettes publiques/PIB, en réformant le recouvrement des impôts et en taxant davantage les produits de luxe et le secteur informel, comme l'a fait le Sénégal. Le Gouvernement bangladais a lui aussi pris des mesures pour accroître les ressources intérieures, en veillant à ce que les règles soient mieux respectées, en recouvrant les arriérés de paiement et en

élargissant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il compte notamment automatiser intégralement l'administration des impôts et des douanes, réduire la liste des exonérations fiscales, élargir l'assiette fiscale existante et améliorer et renforcer le contrôle du recouvrement des impôts.

31. Il est nécessaire de lutter contre la corruption si l'on veut améliorer l'utilité et la transparence des dépenses publiques. À ce jour, 32 des 49 pays les moins avancés sont parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et 6 en sont signataires. Haïti, la République démocratique populaire lao et le Timor-Leste l'ont ratifiée en 2009. Parmi les pays les moins avancés qui sont parties à la Convention, 14 ont rempli la liste d'auto-évaluation initiale, qui portait sur 15 articles de la Convention. Le Bangladesh est le seul pays à avoir effectué une analyse de l'application de la Convention et des lacunes à cet égard, qui consiste à examiner la législation et la pratique nationales en matière de lutte contre la corruption à la lumière des dispositions de la Convention et à déterminer dans quelle mesure le pays satisfait aux exigences de cette dernière.

32. Par ailleurs, l'initiative de transparence des industries extractives, que l'Assemblée générale a approuvée en 2008, prend actuellement de l'ampleur dans les pays les moins avancés : en avril 2010, 15 d'entre eux s'étaient portés candidats et, après avoir mené à bien la phase d'adhésion, s'employaient à appliquer tous les principes et critères de l'initiative. Le Libéria est le premier des pays les moins avancés à avoir obtenu, le 14 octobre 2009, le statut d'État en conformité avec l'initiative. Quant à la Sierra Leone et à la République démocratique du Congo, elles ont divulgué leurs revenus miniers pour la première fois en 2010.

33. De la même manière, certains des pays les moins avancés sont parvenus à aborder plus efficacement les questions liées à la problématique hommes-femmes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième et troisième générations, en faisant intervenir des défenseurs de l'égalité des sexes dans les mécanismes de concertation afin de les associer à l'élaboration et au suivi des documents de stratégie, et en faisant une plus large place à la problématique hommes-femmes dans le diagnostic de la pauvreté. Quatorze pays ont pris des mesures en faveur de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment l'intégration de l'égalité des sexes dans les processus nationaux de planification, la mise au point d'indicateurs tenant compte de cette problématique pour contrôler les processus budgétaires et l'ouverture de crédits budgétaires adaptés, afin de répondre aux priorités des femmes⁴.

34. Au mois d'avril 2010, 16 des pays les moins avancés avaient dépassé la moyenne mondiale s'agissant du nombre de femmes siégeant au parlement national, soit 20 %, et 6 d'entre eux en comptaient plus de 30 %, chiffre jugé critique car suffisant pour influencer les décisions politiques. Le Rwanda est, depuis les élections de septembre 2008, le pays au monde qui compte le plus grand nombre de femmes parlementaires, ces dernières occupant 56 % des sièges. Le Népal a quant à lui adopté une politique de discrimination positive afin d'accroître la représentation des femmes et d'autres groupes défavorisés dans la fonction publique et les sphères politique, économique et sociale.

⁴ Ces 14 pays sont l'Afghanistan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, Haïti, le Mozambique, le Népal, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, le Timor-Leste et la Zambie.

35. La disponibilité de données fiables et actualisées est une condition *sine qua non* de la planification et du suivi des politiques, et est également essentielle pour garantir la responsabilité des partenaires de développement et des parties prenantes. Si des progrès ont été faits à cet égard, notamment en matière de statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, on ne dispose toutefois d'aucune donnée concernant 9 des 30 buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles pour plus de 25 % des pays, notamment les îles du Pacifique. Le grand défi à relever consiste donc à renforcer efficacement les capacités des pays, afin que ceux-ci puissent produire des données de qualité et utiles.

36. Bien que nombre de pays parmi les moins avancés aient quelque peu progressé sur la voie de la démocratisation ces 10 dernières années, on a récemment constaté une hausse du nombre de changements anticonstitutionnels intervenus dans les hautes sphères de certains pays : trois pays d'Afrique occidentale et deux autres pays parmi les moins avancés ont ainsi connu un coup d'État entre 2008 et début 2010. L'Union africaine a d'ailleurs condamné tous les coups d'État survenus récemment en Afrique et suspendu la participation de leurs initiateurs à ses activités jusqu'au rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel. Elle a également souligné l'importance des règles démocratiques dans ce contexte.

37. En matière de bonne gouvernance, nombre de pays parmi les moins avancés ont certes fait des progrès, mais il faut améliorer encore la capacité des gouvernements d'élaborer et d'exécuter des stratégies de développement nationales. **Dans ces conditions, il est indispensable de permettre aux pays les moins avancés de s'exprimer et de participer davantage à la prise de décisions à l'échelle internationale, et d'améliorer la cohérence des politiques des donateurs afin d'éviter une dégradation des conditions externes, qui risquerait d'entraver les efforts entrepris par les pays les moins avancés en faveur d'un développement durable et sans exclusive.**

Engagement 3

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

38. Les capacités humaines, indispensables au développement durable, sont au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi le Programme d'action de Bruxelles énonce également un certain nombre de buts et objectifs relatifs à l'éducation, à la santé et à d'autres types de services sociaux.

39. La plupart des pays les moins avancés progressent rapidement vers l'instauration de la scolarisation primaire universelle. Le nombre de pays présentant un taux de scolarisation inférieur à 65 % est passé de 16 en 2000 à 4 en 2008. Certains indicateurs révèlent toutefois un certain ralentissement des progrès en la matière. En outre, dans un grand nombre de pays parmi les moins avancés, une importante proportion d'enfants ne savent ni lire, ni écrire, ni compter, même après avoir terminé l'école primaire.

40. Les inégalités liées à la fortune, au sexe, à l'origine ethnique, à la langue et à la situation géographique sont désormais vues comme l'un des principaux freins à l'enseignement primaire universel, et un changement d'attitude sera nécessaire pour les éliminer. Par exemple, dans les pays d'Afrique, les éleveurs ont rarement la possibilité d'aller régulièrement à l'école. En outre, l'extrême pauvreté et son

fréquent corollaire, le travail des enfants, rendent impossible l'accès à l'éducation, à moins que le système scolaire ne prenne en compte les besoins spéciaux des groupes concernés.

41. Nombre de pays les moins avancés ont éliminé les frais de scolarité, mais il faut encore réduire les coûts indirects et affecter davantage de ressources aux établissements scolaires et au corps enseignant afin de pouvoir accueillir beaucoup d'élèves sans pour autant compromettre la qualité de l'enseignement. Le Bangladesh et le Cambodge ont fait des progrès en ce sens, en mettant en place des programmes de bourses à l'intention des groupes marginalisés. En 2008, la Zambie est parvenue à hisser à 97 % son taux net de scolarisation dans le primaire, qui était de 69 % en 2000, grâce à des mesures telles que la gratuité de l'éducation de base, la réintégration dans le système scolaire, l'enseignement en écoles-centres sociaux, l'alphabétisation des adultes et le programme de repas scolaires.

42. Ces 10 dernières années, l'alphabétisation des adultes a progressé dans presque tous les pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données, atteignant un taux moyen de 58 %, et les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans ce domaine se sont atténués. Afin de progresser plus rapidement, le Burkina Faso a fait passer la part du budget de l'éducation consacrée à l'alphabétisation de 1 % à 7 %. Pour ce pays, dans lequel 50 % des jeunes de 17 à 22 ans n'ont à leur actif que deux ans de scolarisation, cette mesure représente un grand pas en avant.

43. La majeure partie des pays les moins avancés ont fait des progrès considérables pour ce qui est de réduire les taux de mortalité infantile et post-infantile. Le taux de mortalité infantile a diminué de 27 % entre 1990 et 2008, pour s'établir à 82 pour 1 000 en moyenne. Selon des estimations actuelles, 12 pays sont parvenus ou sont en voie de parvenir à atteindre le taux cible de moins de 35 décès de nourrissons pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité post-infantile a baissé de 28 % entre 1990 et 2008, pour atteindre 129 pour 1 000 en moyenne; ce taux est toutefois encore deux fois supérieur à celui de l'ensemble des pays en développement. La plupart des pays d'Afrique les moins avancés et l'Afghanistan conservent un taux de mortalité post-infantile supérieur à 100 pour 1 000, même si plusieurs pays africains ont progressé plus rapidement en la matière depuis 2005 grâce à l'amélioration de la nutrition.

44. S'agissant de la santé maternelle, les progrès ont été mitigés. Quinze des pays les moins avancés (dont les cinq se trouvant dans la région du Pacifique) comptent au moins 60 % d'accouchements médicalisés, mais seuls deux d'entre eux ont déjà atteint l'objectif de 85 %. L'évolution a été modeste et, dans certains pays, le nombre d'accouchements médicalisés a même reculé, pour atteindre la moyenne très faible de 38 %. En revanche, au moins 85 % des femmes enceintes bénéficient de soins prénataux dans 19 pays, la moyenne en la matière étant de 64 %. De la même manière, le taux de contraception a progressé, au minimum timidement, dans la plupart des pays les moins avancés.

45. S'il a été difficile d'évaluer l'évolution de la mortalité maternelle du fait de la rareté des données, certains éléments semblent indiquer que pas moins de 21 des pays les moins avancés font des progrès à cet égard, que 24 pays n'avancent que peu ou pas du tout, et que certains ont peut-être même enregistré une tendance négative au cours de la période allant de 1990 à 2005 – autrement dit, il s'agit de l'un des objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels les progrès sont les plus lents. Les pays où la stagnation est la plus marquée sont ceux qui connaissent déjà

les taux les plus élevés de mortalité maternelle, soit principalement des pays d'Afrique mais également l'Afghanistan. Il faudra s'employer à poursuivre l'amélioration des soins de santé ainsi qu'à faire des progrès considérables sur les plans de la nutrition, de l'assainissement et de l'autonomisation des femmes si l'on veut s'acheminer réellement vers cet objectif, en particulier dans les zones rurales.

46. Dans 25 des 35 pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données, la prévalence du VIH tend à baisser ou à se stabiliser, avec toutefois des différences marquées à l'intérieur des régions et entre elles. En Asie, le taux de prévalence de l'épidémie se maintient globalement en-dessous de 1 %. C'est en Afrique australe et en Afrique de l'Est que l'on enregistre les taux les plus élevés, quatre pays affichant un taux supérieur à 10 %.

47. Certains changements de comportement, tels que l'utilisation plus fréquente du préservatif dans presque tous les pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données, ainsi que les investissements considérables qui ont été engagés pour la prévention, le traitement et la recherche, semblent avoir assuré une diminution à long terme de l'infection par le virus du VIH et de la mortalité associée. Il faut maintenir ces efforts pour réduire encore le nombre de nouveaux cas dans les pays où le taux de prévalence est élevé et empêcher la propagation de l'infection dans ceux qui affichent des taux bas. Au Cambodge, au Libéria, au Rwanda, en Sierra Leone et au Soudan, les réseaux de femmes participent de plus en plus activement à l'élaboration des politiques relatives au VIH/sida et accèdent plus facilement aux ressources et services y relatifs.

48. Dans 30 des pays les moins avancés, principalement dans le Pacifique et en Afrique, le taux de prévalence du paludisme est élevé (100 ou plus pour 1 000 habitants)⁵. Les programmes de prévention du paludisme en Afrique ont considérablement progressé et le traitement médicamenteux s'améliore. À l'exception de l'Afghanistan, tous les pays les moins avancés où la tuberculose est répandue sont également particulièrement touchés par le paludisme, ce qui crée des problèmes supplémentaires. Si la prévalence de la tuberculose et le taux de mortalité associé ont sensiblement reculé dans certains pays, le nombre de pays affichant un fort taux de prévalence en 2008 reste élevé (24), tandis que le nombre de pays enregistrant un fort taux de mortalité a chuté, passant de 24 à 10.

49. Dans presque tous les pays les moins avancés, plus de 60 % de la population urbaine a accès à une eau potable de meilleure qualité, chiffre qui ne s'applique cependant aussi à la population rurale que dans la moitié de ces pays. En revanche, en milieu tant urbain que rural, l'accès à des services d'assainissement de meilleure qualité est limité, et les progrès en la matière sont plus rapides dans les zones rurales. La pollution de l'eau est un phénomène de plus en plus préoccupant dans des pays comme le Bangladesh, où jusqu'à 70 millions de personnes sont en contact avec de l'eau dont la teneur en arsenic dépasse la valeur plafond de 10 microgrammes par litre, fixée par l'Organisation mondiale de la Santé.

50. L'accès à l'eau et à l'assainissement dépend non seulement des ressources allouées mais aussi de la croissance de la demande, liée à des facteurs démographiques et à une utilisation plus intensive par le secteur privé. Les règles

⁵ Les estimations de 2006 relatives au paludisme ont été sensiblement revues grâce à la compilation et l'analyse d'un grand nombre de données, à la collecte de nouvelles données et à la tenue de consultations avec les pays.

régissant l'exploitation de l'eau et visant à protéger les ressources doivent tenir dûment compte des intérêts ayant trait à la consommation des ménages, à l'agriculture, à la pêche et à l'industrie, notamment la production d'hydroélectricité. La participation des parties prenantes, la décentralisation et l'établissement de partenariats peuvent contribuer à améliorer la gestion intégrée de l'eau.

51. Pour ce qui est de la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, on constate des différences marquées entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans le cas de certains indicateurs, comme la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, ces disparités se sont même aggravées. Cette évolution s'explique par la croissance rapide de la population dans les centres urbains, causée en partie par l'accélération de l'exode rural, qui est plus prononcé dans les pays les moins avancés d'Asie mais progresse rapidement en Afrique également. Les pays les moins avancés devront donc prendre des mesures pour éviter une augmentation du nombre de personnes vivant dans des taudis et prévenir la dégradation des services fournis tant dans les villes que dans les campagnes.

52. Si l'on veut accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut tenir compte des liens étroits qui unissent les différents secteurs de la société. À titre d'exemple, dans les pays en développement, un tiers des enfants ont souffert de malnutrition grave avant d'entrer à l'école primaire, ce qui a entravé de manière irréversible leur développement cognitif. Par ailleurs, dans nombre de pays parmi les moins avancés, tant en Asie qu'en Afrique, les programmes de soins à la petite enfance et d'éducation sont peu répandus, ce qui nuit aux résultats de la scolarisation. De la même manière, un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement est largement synonyme d'amélioration de la santé et de l'éducation, en particulier pour les filles.

53. De toute évidence, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau mondial ne se fera pas sans une accélération des progrès dans les pays les moins avancés. Les gouvernements de ces pays et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts en vue de mobiliser davantage de ressources et les affecter plus judicieusement, et d'améliorer l'efficacité des programmes ciblés mis en œuvre.

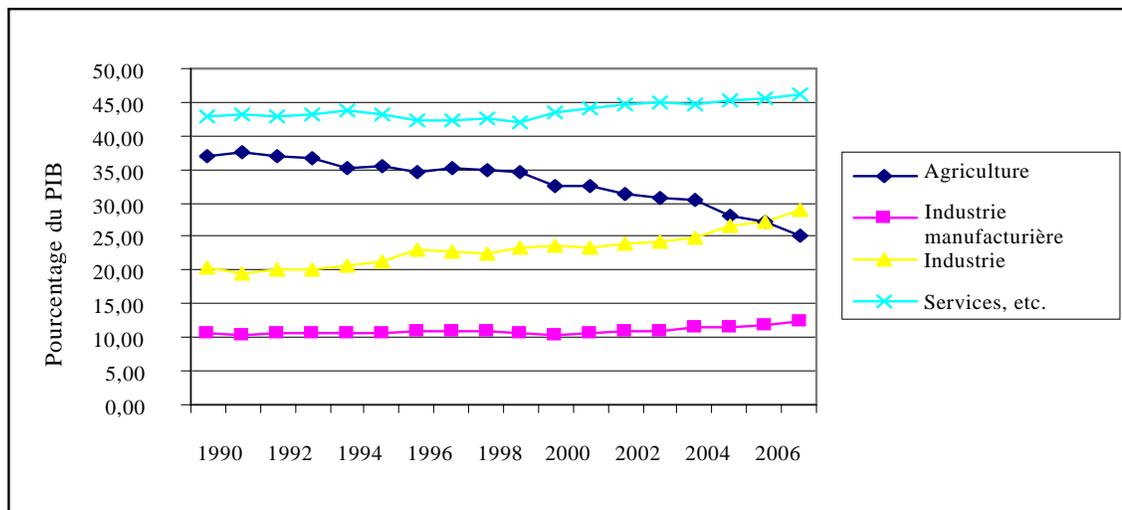
Engagement 4

Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation

54. Les pays les moins avancés se caractérisent tout particulièrement par leur manque de capacités de production et leur absence de transformation structurelle, facteurs nécessaires à l'accélération du développement et comptant parmi les objectifs fondamentaux du Programme d'action de Bruxelles. Les composantes du PIB par secteur ont évolué bien plus lentement dans ces pays que dans les autres pays en développement. La part de l'industrie manufacturière, en particulier, qui a été le fer de lance du développement économique de nombreux pays à revenu intermédiaire, n'a augmenté que lentement. Cette part dans le PIB n'était supérieure à 15 % que dans sept des pays les moins avancés, dont quatre en Asie. En outre, la diminution de la part de l'agriculture est due par les pays d'Asie et certains pays d'Afrique exportateurs de pétrole, tandis que, dans nombre d'autres pays d'Afrique,

parmi les moins avancés, la part de l'agriculture dans le PIB a augmenté ces 10 dernières années.

Valeur ajoutée par secteur



Source : Banque mondiale, « Indicateurs du développement dans le monde, 2009 » (document en ligne consulté le 26 mars 2010).

55. Dans la plupart des pays les moins avancés, la productivité de l'agriculture est très faible en raison de la faiblesse des investissements, de la suppression des systèmes d'aide, notamment des subventions à l'achat d'intrants et des services de vulgarisation, ainsi que d'un accès limité au crédit, ce qui s'est traduit par une perte de fertilité des sols et une baisse de la qualité des récoltes. La plupart des agriculteurs n'ont pas été en mesure de tirer parti de la hausse des cours observée en 2007 et en 2008, de sorte que les investissements n'ont pas véritablement augmenté.

56. En outre, les politiques agricoles n'ont pas pris en compte comme il convient le rôle prédominant joué par les femmes, auxquelles incombent au premier chef la production, la transformation et la distribution des denrées alimentaires dans les pays en développement et qui constituent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole et de la population rurale. En particulier, les femmes rurales sont toujours confrontées à des discriminations considérables en matière d'accès et contrôle aux actifs productifs tels que le capital, la terre, les technologies permettant d'économiser le travail, le matériel et les services de vulgarisation.

57. **Étant donné que l'agriculture joue toujours un rôle essentiel dans la plupart des pays les moins avancés, un large consensus est apparu au cours des dernières années pour dire qu'elle doit bénéficier d'un rang de priorité plus élevé, ce qui devrait se traduire par une part accrue des investissements et de l'aide publics et la mise en œuvre de réformes institutionnelles, y compris en matière de régime foncier. L'accès aux intrants, tels que les semences et les engrais, doit être élargi. Il faut également effectuer de nouveaux investissements destinés à accroître les capacités des petits agriculteurs, adopter des technologies plus efficaces de gestion de l'eau, reconstituer la fertilité des sols, introduire des variétés agricoles qui résistent mieux au stress**

et permettre à tous les agriculteurs de tirer parti des possibilités offertes par le marché. Les 20 milliards de dollars sur trois ans annoncés par le G-8 et le G-20 en 2009 pour assurer la sécurité alimentaire devraient être décaissés rapidement, et une part importante devrait être destinée aux pays les moins avancés afin d'engager la mise en œuvre du Cadre global d'action adopté par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire.

58. En moyenne, la production manufacturière des pays les moins avancés a augmenté, mais à partir de niveaux très bas, et elle reste concentrée dans les pays d'Asie. D'un point de vue sectoriel, l'augmentation a principalement concerné les vêtements, les textiles, le cuir et les produits du tabac. Il s'agit principalement d'activités relevant de l'industrie légère faisant appel à des technologies simples et qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des exportations de produits manufacturés des PMA. Pour développer leurs exportations agricoles, les PMA doivent au préalable acquérir les technologies nécessaires pour se conformer aux normes de qualité exigées.

59. Le secteur des services s'est développé dans plusieurs PMA. Par exemple, au Bhoutan, les exportations vers l'Inde d'électricité d'origine hydroélectrique assurent aujourd'hui 30 % des recettes en devises. Un certain nombre de PMA se spécialisent dans le tourisme et certains dans les services liés aux transports. Toutefois, les retombées de ces spécialisations pour la population sont très variables, c'est-à-dire très faibles dans le cas des exportations d'énergie hydroélectrique et moyennes dans le cas du tourisme. La République-Unie de Tanzanie constitue un bon exemple d'un pays où le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a établi des liens étroits avec les fournisseurs locaux, ce qui a créé un effet multiplicateur.

60. Étant donné que la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée et dont la demande est en hausse est restée très limitée dans la plupart des pays en développement, des politiques publiques plus actives sont nécessaires pour promouvoir les transformations structurelles et le développement des capacités de production. Ces politiques doivent être adaptées au secteur concerné, qui doit pouvoir être compétitif.

61. Étant donné que l'économie mondiale est de plus en plus basée sur les savoirs, le développement des qualifications, notamment technologiques, est indispensable pour traiter le problème du chômage des jeunes. Toutefois, dans de nombreux PMA, la formation professionnelle concerne dans une large mesure le secteur formel, alors que c'est le secteur informel qui offre le plus de possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes. En outre, la formation est de faible qualité et ne met pas suffisamment l'accent sur l'expérience pratique ni sur des compétences complémentaires telles que les notions comptables de base.

62. L'investissement est un autre préalable à la croissance et à la transformation structurelle. Bien que 17 PMA aient atteint l'objectif consistant à consacrer 25 % du PIB à la formation brute de capital fixe, en moyenne le taux d'investissement n'a augmenté que lentement, et est passé de 18,7 % en 2000 à 21,3 % en 2008, contre 29,3 % pour l'ensemble des pays en développement. Cela montre clairement à quel point il importe de remédier à la faiblesse des institutions financières nationales et de revoir la politique monétaire de façon à ce qu'elle appuie une politique budgétaire axée sur l'investissement.

63. Le montant total net des investissements étrangers directs (IED) dans les PMA est passé de 4,1 milliards de dollars en 2000 à 33,1 milliards de dollars en 2008. En pourcentage du PIB, il a sensiblement augmenté, passant de 2,2 % à 6,5 % au cours de la même période. Dans 20 pays, les IED étaient supérieurs à 5 % du PIB. Ils restent fortement concentrés dans les pays qui offrent des possibilités d'exploitation des ressources naturelles, puisque 12 PMA exportateurs de pétrole et de minerais ont reçu à eux seuls environ 76 % de l'ensemble des IED destinés aux PMA. Ces pays ont été les premiers touchés par la crise financière du fait de la chute des cours des produits de base au second semestre de 2008. Seul un petit nombre de PMA a été en mesure d'attirer des IED dans leur secteur manufacturier.

64. L'un des secteurs où les investissements sont le plus nécessaires est celui des infrastructures, de façon à réduire les coûts de production, à permettre la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée et à renforcer les capacités d'offre. Les besoins sont particulièrement importants en ce qui concerne les infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des transports. Dans les PMA qui ont connu une forte croissance de leur PIB, la demande d'électricité a augmenté de plus de 10 % par an au cours des 10 dernières années, ce qui a mis à rude épreuve les capacités de production électrique et s'est traduit par une augmentation des pénuries, des coupures de courant et du rationnement, encore exacerbés par la sécheresse dans les pays dont une part importante de l'énergie est d'origine hydroélectrique.

65. En ce qui concerne l'infrastructure des transports, le réseau routier s'est développé dans 13 PMA et a diminué dans 5 autres. Pour les chemins de fer et le transport aérien, les données disponibles sont encore plus incomplètes, et aucune tendance positive ne peut être observée. **Les gouvernements et les donateurs doivent donc accorder davantage d'attention à l'entretien et au développement des réseaux de transport, notamment à la construction des liaisons manquantes, et favoriser le transport multimodal, indispensable au développement du commerce interrégional et international.**

66. Si, en ce qui concerne les moyens de communication traditionnels tels que le courrier et le téléphone fixe, les indicateurs montrent une stagnation ou, au mieux, un faible développement, l'accès au téléphone mobile et à Internet s'est en revanche rapidement développé. Le pourcentage d'abonnés au téléphone mobile continue d'augmenter dans la plupart des PMA, où il est passé de 2,8 pour 100 habitants en 2004 à 20,9 en 2008, et cette tendance ne s'est pas ralentie du fait de la crise économique. Le nombre d'utilisateurs Internet a augmenté plus lentement, passant de 0,6 pour 100 habitants en 2004 à 2,1 en 2008. Les investisseurs étrangers continuent de manifester de l'intérêt pour le marché de la téléphonie mobile dans les PMA. Par exemple, Bharti Airtel, un opérateur indien, a présenté une offre pour les activités de la société Zain en Afrique (dont le réseau s'étend notamment à neuf PMA), apportant ainsi l'expérience qu'il a acquise avec les consommateurs à faible revenu. À l'inverse, Bharti Airtel pourra transposer en Inde l'expérience acquise par Zain en matière de services monétaires mobiles.

67. **Pour développer comme il convient les infrastructures, toutes les parties prenantes des PMA et leurs partenaires du développement doivent travailler ensemble, et notamment mettre en commun les meilleures pratiques en matière de partenariat public-privé. Par ailleurs, une perspective régionale contribuerait à surmonter les goulots d'étranglement et à accroître l'efficacité.**

68. Pour développer leur capacité de production, la plupart des PMA devront adopter des politiques de développement axées sur la transformation à des secteurs de l'agriculture, des services et de l'industrie, complétées par des politiques macroéconomiques, le développement du secteur financier, notamment du microcrédit et l'instauration d'un environnement qui accorde la priorité à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat. La crise financière et économique a clairement montré que les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer en matière de protection contre les chocs exogènes, comme pour ce qui est de restructurer l'économie afin de la rendre plus résistante.

69. Un appui en faveur des IED privés est également nécessaire, notamment des investissements dans les infrastructures et d'autres secteurs prioritaires, y compris pour combler le fossé numérique. Cet appui peut prendre diverses formes telles que crédit à l'exportation, cofinancement, capital-risque et autres instruments monétaires, garanties contre les risques, effet de levier, services aux entreprises et financement d'études de faisabilité. De plus, les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient aider les PMA à attirer des IED en proposant des assurances de façon à compenser le fait que des investissements dans ces pays sont perçus comme s'accompagnant d'un risque politique élevé. Il faudrait encourager les pays d'origine des IED à compléter par des incitations les mesures adoptées par les PMA pour attirer des investissements et les orienter vers les secteurs prioritaires.

Engagement 5

Développer le rôle du commerce dans le développement

70. Étant donné la petite taille des marchés intérieurs et le peu de possibilité de commerce intrarégional, le commerce international joue un rôle important dans le développement des PMA. L'ouverture au commerce international et aux investissements est par conséquent l'un des principaux objectifs des programmes de réforme économique mis en œuvre au cours des 20 dernières années. La valeur des exportations de marchandises est passée, en terme nominal, de 83,3 milliards de dollars en 2005 à 172 milliards de dollars en 2008. La valeur des importations a également fortement augmenté, passant de 88 à 153 milliards de dollars au cours de la même période. En conséquence, la balance commerciale des PMA, qui était déficitaire de 4,5 milliards de dollars en 2005, affichait un excédent de 19 milliards de dollars en 2008.

71. Toutefois, ce développement du commerce n'a concerné qu'un petit nombre de PMA et s'explique dans une large mesure par la très forte augmentation des prix des produits de base, notamment du pétrole et des minerais, mais la chute des cours des produits de base au second semestre de 2008 et au premier semestre de 2009 aurait provoqué une contraction de 12 % en volume du commerce mondial en 2009. Si la part des PMA dans le commerce mondial de marchandises est passée de 0,62 % en 2002 à 1,08 % en 2008, celle des pays non exportateurs de pétrole n'est passée que de 0,37 % à 0,4 % au cours de la même période. Par ailleurs, la part des PMA dans le commerce des services est restée pratiquement inchangée, aux environs de 0,04 %, entre 2002 et 2007.

72. Le faible développement des exportations des PMA s'explique par une forte concentration, les trois principaux produits d'exportation représentant en moyenne

70 % des exportations totales de marchandises. Certains PMA se sont diversifiés dans les produits manufacturés (notamment en Asie) et horticoles (fleurs, plantes, fruits et légumes) ainsi que dans les exportations de produits de la pêche. Les PMA ont également commencé à diversifier leurs marchés à l'exportation : en 2008, moins de 50 % de leurs exportations étaient destinées à l'Union européenne et aux États-Unis, alors que près de 50 % étaient destinées à d'autres pays en développement.

73. Les exportations des pays les moins avancés bénéficient d'un certain nombre de mécanismes de préférence commerciale, tels que l'initiative Tout sauf les armes de l'Union européenne, qui assure un accès en franchise de droits et sans contingent à l'ensemble des produits de tous les PMA. Depuis septembre 2009 et la libéralisation des importations de riz et de sucre, cette initiative est pleinement appliquée. La Suisse offre également un accès en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits d'exportation des PMA depuis septembre 2009.

74. Parmi les autres initiatives, on peut citer la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique adoptée par les États-Unis d'Amérique, qui concerne la plupart des pays d'Afrique, et l'Initiative du bassin des Caraïbes, qui englobe Haïti. D'autres pays développés (Australie, Canada, Japon, Norvège et Nouvelle-Zélande) accordent également un traitement préférentiel aux produits provenant des PMA. La plupart de ces pays, à l'exception de l'un d'entre eux, assurent un accès en franchise de droits et sans contingent à 97 % des produits provenant des PMA.

75. Pratiquement toutes les exportations des pays les moins avancés d'Afrique et des PMA insulaires ont accès en franchise de droits aux marchés des pays développés, contre environ les deux tiers des exportations des PMA d'Asie, ce qui s'explique par le niveau élevé des droits à l'importation sur les vêtements et le textile appliqués par les États-Unis. **Les pays développés doivent faire de nouveaux efforts afin que toutes les exportations des PMA puissent entrer sur leurs marchés en franchise de droits et sans contingent.**

76. Un certain nombre de pays en développement, comme la Chine et l'Inde, accordent également un traitement préférentiel aux produits des PMA. Le Brésil a annoncé, lors de la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2009, qu'il accorderait un accès en franchise de droits et hors contingentement aux produits des PMA, dans un premier temps (mi-2010) à 80 % des lignes tarifaires, puis à terme à 100 %. La Turquie accorde elle aussi un accès en franchise de droits et sans contingent à la plupart des produits et des PMA, conformément à l'initiative Tout sauf les armes, dans la mesure où elle a constitué une union douanière avec l'Union européenne.

77. Les pays les moins avancés n'ont toutefois pas été en mesure de tirer pleinement parti de ces arrangements préférentiels, principalement en raison des strictes règles d'origine appliquées par les pays développés, mais également de capacités de production insuffisantes. Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong, les participants ont demandé aux pays développés de veiller à ce que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations des pays les moins avancés soient simples et transparentes et contribuent à faciliter l'accès aux marchés. Le mécanisme mis en place par le Canada à cet égard est considéré comme un modèle du fait de la méthode simple utilisée pour déterminer l'origine, sauf pour ce qui concerne les textiles et les vêtements. Les exportations des PMA ont accès au marché canadien en franchise de droits et sans contingent si au moins 40 % du prix

départ usine des biens expédiés au Canada concernent des biens produits dans un ou plusieurs PMA ou au Canada. L'Union européenne est actuellement en train de revoir ses règles d'origine.

78. Des efforts sont également en cours pour renforcer les capacités de production des PMA dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Les deux examens généraux de cette initiative réalisés en 2007 et 2009 ont permis de faire prendre davantage conscience des obstacles que doivent affronter les PMA pour participer à l'économie mondiale et du soutien dont ils ont besoin pour accroître leurs capacités de production. Les flux financiers au titre de l'initiative Aide pour le commerce à destination des pays les moins avancés sont passés de 3,9 milliards de dollars en 2000 à 10,5 milliards en 2008, soit environ un quart des engagements pris à ce titre⁶. L'aide pour le commerce joue un rôle important car elle vient compléter d'autres programmes liés au commerce et au renforcement des capacités, en particulier le Cadre intégré et renforcé. À l'heure actuelle, 47 PMA se trouvent à divers stades du processus du Cadre intégré et 35 ont terminé leurs études diagnostiques sur l'intégration au commerce.

79. Une conclusion rapide et axée sur le développement du Cycle de négociation de Doha contribuerait de grandement renforcer le soutien lié au commerce en faveur des PMA. Lors de leur septième Conférence ministérielle, les États membres de l'OMC ont insisté sur le fait que le développement devrait rester au centre du Cycle de négociation et que les questions intéressant spécifiquement les PMA devaient recevoir une attention particulière. Ils ont également réaffirmé la nécessité de conclure le Cycle de Doha en 2010. En particulier, l'application intégrale par les pays développés qui sont en mesure de faire de l'accès à leurs marchés en franchise de droits et sans contingent comme prévu par la Déclaration ministérielle de Hong Kong est indispensable à l'intégration des PMA au système commercial mondial. Des règles d'origine plus transparentes et plus simples, permettant de cumuler origine régionale et Sud-Sud, de même qu'une couverture plus complète, renforceraient l'intérêt des mécanismes préférentiels. Les pays les moins avancés devraient bénéficier d'un accès préférentiel plus important que d'autres pays afin de compenser une partie de leurs désavantages.

80. Les pays développés doivent également honorer l'engagement pris en 2005 d'éliminer, d'ici à 2013, toutes les subventions à l'exportation, y compris concernant les produits agricoles, qui continuent de fausser fortement le commerce et la production agricole des pays en développement. Bien qu'elles aient diminué en pourcentage du PIB des pays développés, les aides à l'agriculture restent élevées en valeur absolue comme par rapport au niveau de l'aide.

Engagement 6

Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

81. Les pays les moins avancés émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre par habitant que d'autres pays, et sont donc ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques alors qu'ils sont les plus vulnérables à ses répercussions,

⁶ En prix constants et aux taux de change de 2006.

telles que la hausse du niveau des mers dans certaines régions et les sécheresses dans d'autres. Cette vulnérabilité ira en s'accroissant parce que l'agriculture, qui est le secteur le plus touché par les changements climatiques, représente une très grande part de leur économie, notamment en termes d'emplois. En outre, les pays les moins avancés sont ceux qui sont le moins à même de s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

82. Plus d'un milliard d'hectares de terres arides dans les pays les moins développés d'Afrique sont déjà touchés par la désertification, avec pour conséquence des pertes d'environ 9 milliards de dollars par an selon les estimations. La désertification a également été l'un des facteurs de plusieurs des conflits armés actuels, notamment en Afrique, et a contribué à l'instabilité politique et à de graves troubles sociaux, avec des conséquences d'autant plus graves que les PMA ne disposent que de peu de moyens pour y faire face. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aide la plupart des pays les moins avancés à intégrer leurs programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse qui constituent le cadre général d'action au niveau national pour empêcher que la dégradation des terres continue de se répercuter sur la situation du pays, et en inverser les effets.

83. Lors de la Conférence sur le changement climatique qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, les parties ont convenu qu'il était urgent d'agir et d'engager une coopération internationale pour assurer la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en appuyant l'adoption de mesures d'adaptation destinées à réduire la vulnérabilité et à renforcer les capacités de résistance des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables. Elles ont également convenu que les pays développés devraient fournir des ressources financières et technologiques appropriées, prévisibles et durables, et un appui au renforcement des capacités des pays en développement pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

84. En avril 2010, 41 pays industrialisés avaient officiellement fait part de leurs objectifs de réduction des émissions, comme décidé à Copenhague. En outre, 35 pays en développement, dont 11 pays les moins avancés, ont annoncé l'adoption de mesures d'atténuation, notamment de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, sous réserve de recevoir un appui financier et technologique approprié. Dans ce contexte, la Sierra Leone intensifie ses efforts de gestion durable et de protection des réserves forestières et des bassins versants, de développement de l'utilisation de sources d'énergie propres et d'amélioration de la gestion des déchets.

85. Les pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 10 milliards de dollars par an jusqu'en 2012, puis 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement. Ces financements proviendront d'une grande diversité de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de nouvelles sources. S'agissant du nouveau mécanisme multilatéral de financement de l'adaptation, les parties ont convenu qu'il reposera sur des dispositions efficaces et efficientes, et que sa structure de gouvernance assurera une égale représentation aux pays développés et aux pays en développement. **Elles ont également convenu qu'une part importante de ce financement transitera par le fonds de Copenhague pour le climat. Il faut veiller à ce que les pays les moins avancés jouent un rôle important dans l'allocation de ces ressources et en**

reçoivent une part conforme à leur niveau élevé de vulnérabilité. En outre, ces ressources doivent venir s'ajouter à d'autres engagements en faveur du développement. Le Secrétaire général a créé un Groupe consultatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, coprésidé par les Premiers Ministres britannique et éthiopien, qui lui soumettront les modalités de création de ce fonds.

86. L'interdépendance des défis posés par la pauvreté, les crises de l'alimentation et de l'énergie, la récession mondiale et les changements climatiques offre à la communauté mondiale une occasion exceptionnelle de les traiter tous simultanément. Un nouveau pacte écologique pour les pays les moins avancés suppose de procéder rapidement à d'importants investissements publics dans les énergies renouvelables afin de réaliser des économies d'échelle. En outre, de nouvelles politiques et de nouvelles incitations doivent être mises en place afin d'encourager le secteur privé à investir dans des activités qui contribuent à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, tels que l'efficacité énergétique, les transports durables et le verdissement des chaînes d'approvisionnement en produits de base. De tels investissements non seulement bénéficieraient aux pauvres mais également jetteraient les bases d'un développement durable, encourageraient des investissements complémentaires dans les infrastructures et l'agriculture et contribueraient à accroître la productivité agricole, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et créant des emplois décents pour les ruraux pauvres.

Haïti : reconstruire mieux

87. Le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010 non seulement a fait au moins 200 000 morts, 300 000 blessés et près de 2 millions de déplacés, provoquant des souffrances humaines considérables, mais a également dévasté l'économie et très fortement endommagé l'infrastructure physique. On estime qu'il a causé une perte équivalente à 50 % du PIB du pays. En outre, il a fait suite à une année au cours de laquelle Haïti avait été frappé par quatre ouragans qui avaient provoqué des pertes équivalant à environ 15 % du PIB. Le fonctionnement des institutions publiques, qui laissait déjà à désirer avant la catastrophe, a encore souffert de la destruction des registres publics et des infrastructures.

88. Les donateurs ont réagi rapidement en termes d'opérations de secours et de financement, et dans les jours qui ont suivi la catastrophe plusieurs organismes ont annulé les remboursements de dette. Le Gouvernement a en outre reçu 7 750 000 dollars de la Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF), soit environ 20 fois le montant de la prime annuelle. Ce montant est relativement faible, mais le Gouvernement peut l'utiliser comme il le souhaite. La CCRIF fournit aux gouvernements des liquidités immédiatement après une catastrophe naturelle. La mutualisation des risques permet de réduire d'environ 40 % le coût de l'assurance et cette formule constitue un exemple de meilleure pratique pour d'autres régions.

89. La Conférence internationale de donateurs « Vers un nouveau futur pour Haïti » a annoncé plus de 9 milliards de dollars en financement à court et à moyen terme. **Il est essentiel que la communauté internationale honore cet engagement et que les fonds soient apportés de telle manière qu'ils contribuent à renforcer l'autorité de l'État, à reconstruire les capacités des institutions locales et nationales et à renforcer les capacités du pays à résister à de nouveaux chocs, et**

qu'ils servent dans toute la mesure du possible à faire appel à des sociétés et à des travailleurs haïtiens.

Engagement 7

Mobilisation de ressources financières

90. Depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés ont fait des efforts considérables pour mobiliser des ressources intérieures pour leur développement de façon à financer durablement les activités prioritaires. Toutefois, leur taux d'épargne est resté aux environs de 13 % du PIB, sauf dans les pays producteurs de pétrole où il a sensiblement augmenté. Dans certains pays sortant d'un conflit, les taux d'épargne sont même négatifs. En conséquence, la plupart des pays les moins avancés sont toujours confrontés à un déficit de financement considérable, qui a même probablement augmenté en 2009 en raison de la crise financière et économique mondiale.

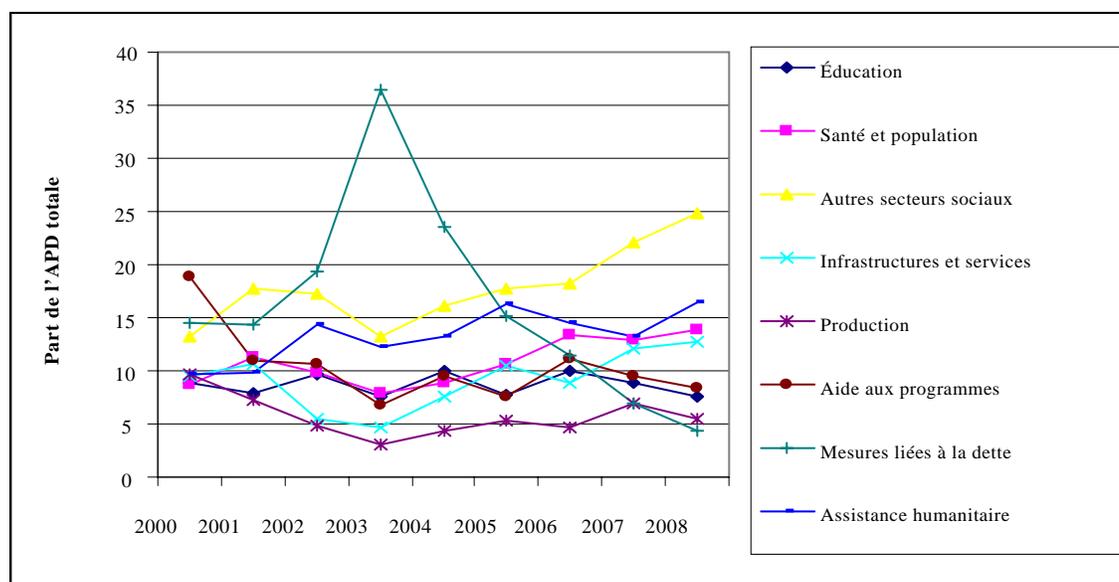
91. Les pays les moins avancés continuent de dépendre pour leur développement de ressources financières extérieures, notamment de l'aide publique au développement (APD). Les flux nets d'APD vers les PMA, hors annulation de dette et assistance technique, ont augmenté en volume passant de 31,9 milliards de dollars en 2007 à 7 milliards en 2008. La répartition de l'aide entre les divers pays les moins avancés a été inégale, et certains pays ont même vu leur APD diminuer en 2008. Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE n'ont consacré que 0,09 % de leur revenu national brut à l'APD, ce qui est sensiblement inférieur à l'objectif de 0,15 % à 0,20 %. Le nombre de pays qui consacrent 0,15 % ou plus de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés est passé de sept en 2005 à huit en 2008. En 2009, l'APD totale des pays membres du CAD a légèrement augmenté, en dépit de la réduction du revenu national brut de la plupart des pays donateurs. Toutefois, certains donateurs ont revu à la baisse ou reporté les engagements pris pour 2010.

92. Lors du sommet qu'ils ont tenu à Gleneagles (Royaume-Uni), les membres du G-8 se sont engagés à plus que doubler l'APD à l'Afrique à l'horizon 2010 par rapport à ce qu'elle était en 2004, soit une augmentation de 25 milliards de dollars. Étant donné que les deux tiers des PMA se trouvent en Afrique, le respect de cet engagement améliorerait considérablement leurs perspectives de développement. En 2009, l'APD bilatérale à l'Afrique n'a augmenté que de 3 % en termes réels par rapport à 2008, et il est probable que la moitié seulement de l'augmentation promise se matérialisera. **Les pays développés devraient s'efforcer d'accroître plus rapidement l'aide aux pays les moins avancés afin de les aider à faire face aux conséquences de la crise financière et économique mondiale.**

93. Une autre question importante en matière d'aide publique au développement est celle de sa répartition par secteur, qui bénéficie de plus en plus aux secteurs sociaux, entre autres en raison de l'accent mis sur la réalisation des objectifs du Millénaire. Toutefois, au cours des dernières années, on a également constaté un accroissement de l'aide destiné aux infrastructures et aux secteurs productifs.

APD bilatérale des donateurs membres du Comité d'aide au développement en faveur des pays les moins avancés, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Base de données en ligne du CAD de l'OCDE, au 30 mars 2010.

94. Pour faire face à des chocs importants, tels que la crise financière mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) a créé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, destinée aux pays à faible revenu, qui comportent trois nouveaux guichets de prêt. Bien qu'il existe une différence considérable entre les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, nombre de ces derniers profiteront probablement d'une conditionnalité moins importante et d'une plus grande souplesse d'accès aux financements du FMI. Les nouveaux guichets sont devenus opérationnels en janvier 2010 et permettront de fournir un soutien à moyen terme à la balance des paiements, ainsi que de répondre aux besoins de financement et d'ajustement à court terme dus à des chocs internes ou externes, offrant ainsi une assurance.

95. Les envois de fonds des migrants sont également devenus une source importante de financement du développement pour les pays les moins avancés, car ils permettent de financer la consommation, y compris de services de santé et d'éducation, et dans une moindre mesure, le développement des petites et moyennes entreprises. Les flux à destination des pays les moins avancés sont passés de 6,1 milliards de dollars en 2000 à 10,7 milliards en 2007 et à 23 milliards en 2008. D'après les estimations, ils auraient augmenté à nouveau en 2009, en dépit de l'évolution de la situation économique mondiale.

96. Le montant total cumulé des engagements accordés au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale par la Banque mondiale et le FMI n'a que légèrement progressé, passant de 36,7 milliards de dollars en février 2009 à 38,8 milliards en février 2010. La tendance a été la même en ce qui concerne les contributions multilatérales au

titre de l'Initiative pour l'allégement de la dette, dont le montant total cumulé n'est passé que de 15,4 milliards de dollars en 2009 à 16,0 milliards de dollars en 2010. Le nombre de pays ayant atteint le point de préachèvement était tombé à huit en 2009, principalement des pays connaissant d'importants troubles sociaux et politiques, alors que celui de pays ayant passé le point d'achèvement s'établissait à 19 en 2010, contre 13 en 2006.

97. Les montants payés par les pays les moins avancés au titre du service de la dette ont fortement baissé entre 2000 et 2008, 2 seulement des 25 pays pour lesquels on dispose de données y consacrant plus de 20 % de leurs recettes d'exportation et des revenus provenant de l'étranger en 2008, contre 15 en 2000. En pourcentage, ces montants ont également diminué au cours de cette période dans 17 pays et augmenté dans 7 autres.

98. L'importance de la coopération Sud-Sud du point de vue des flux de ressources (aides, investissements étrangers directs) continue de croître. La Chine est un important donateur et investisseur dans plusieurs pays les moins avancés, dont le Cambodge et le Soudan. L'aide apportée par l'Inde concerne principalement la coopération technique et le développement des capacités dans des domaines allant des technologies de l'information à la formation professionnelle. La Turquie devient un important donateur pour certains des pays les moins avancés, et les montants qu'elle consacre à l'APD ont augmenté en 2009.

99. Les donateurs devraient accroître leur aide en faveur des pays les moins avancés, conformément aux engagements pris au niveau international pour les aider à faire face aux répercussions de la crise financière et économique mondiale. Il est indispensable de mieux cibler l'aide en faveur du développement des capacités de production, de l'infrastructure, de l'agriculture, du secteur social ainsi que de la création d'emplois. Il faut en outre rechercher de nouvelles sources de financement.

100. Afin d'accroître l'impact de l'aide sur le développement, il importe de s'efforcer d'appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, y compris s'agissant de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation des résultats et de la responsabilité mutuelle. Ces principes ont été réaffirmés dans le Plan d'action d'Accra, adopté lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu en septembre 2008. Les documents adoptés à l'issue des examens de l'application de la Déclaration de Paris dans la région Asie-Pacifique et en Afrique ont également insisté sur ce point.

101. En outre, il reste nécessaire d'accorder aux pays les moins avancés des allègements durables et globaux de dettes. Il faut également redoubler d'efforts pour faire en sorte que les avancées obtenues grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'Initiative de réduction de la dette multilatérale ne soient pas remises en cause. La communauté internationale doit par ailleurs s'efforcer de régler le problème de la dette des pays qui sortent d'un conflit, dont la plupart sont des pays les moins avancés, en accélérant leur passage du point de préachèvement au point d'achèvement.

III. Mesures prises par les pays les moins avancés pour faire face à la crise financière

102. Dans l'ensemble, les pays les moins avancés ont mieux supporté que prévu les conséquences de la crise financière et économique, en raison notamment de leur présence limitée sur les marchés financiers mondiaux, du renforcement de leurs politiques macroéconomiques et de la mise en œuvre de programmes de relance. Toutefois, même si leurs taux de croissance ont été en moyenne positifs en 2009, la baisse des revenus des ménages, l'augmentation du taux de chômage et les conséquences du recul des recettes publiques sur les services sociaux restent une réalité dans nombre de pays parmi les moins avancés. Compte tenu de l'absence de filets de protection sociale et de la marge de manœuvre budgétaire très limitée dont disposent les pays les moins avancés pour créer des emplois et engager des dépenses sociales, la crise risque fort de compromettre leurs perspectives de développement à moyen et à long terme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

103. Les conséquences de la crise sur la croissance ont été très différentes d'un pays à l'autre. La baisse de la croissance du PIB a été la plus marquée dans les pays exportateurs de pétrole et de minerais, où elle a commencé mi-2008, à cause non seulement du recul des cours mais aussi de la baisse de la production. Par contre, dans les pays dont l'économie repose sur les exportations de produits agricoles, la baisse du PIB a été bien moindre. Pour les pays exportateurs de biens manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, le bilan est mitigé. Ainsi, les exportations de textile du Bangladesh n'ont guère été touchées jusqu'à la mi-2009, car les consommateurs des pays industrialisés se sont tournés vers des produits meilleur marché et les producteurs ont pu baisser les prix. Néanmoins, vers la fin 2009, la demande a diminué sur les grands marchés et la concurrence s'est intensifiée avec les autres producteurs de vêtements à bas prix, entraînant un fléchissement des exportations et la fermeture de plusieurs usines.

104. Comme la crise économique et financière a éclaté juste après la crise alimentaire et énergétique de 2007 et 2008, les pays pauvres avaient déjà épuisé toutes leurs solutions de sortie de crise, consistant notamment à réduire les investissements consacrés à l'éducation et à vendre les moyens de production, au risque de limiter les possibilités de développement sur le long terme. Si les cours des denrées alimentaires, après avoir atteint leur plus haut niveau, ont baissé en 2008, ils sont néanmoins restés supérieurs à ce qu'ils étaient avant la crise et sur de nombreux marchés nationaux, ils ont décliné très lentement. Au dernier trimestre de 2009, le coût du panier de la ménagère restait supérieur dans une majorité de pays à la moyenne à long terme. D'après les estimations, la crise économique a fait augmenter de près de 9 % le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde, et ce taux est sans doute encore plus élevé dans les pays les moins avancés.

105. Plusieurs des pays les moins avancés ont subi d'importantes pertes d'emploi à cause de la crise. Ainsi, en République démocratique du Congo, l'industrie extractive avait perdu au moins 400 000 emplois à la mi-2009 et dans de nombreux pays, les usines ont définitivement fermé leurs portes, dans la continuité du phénomène de désindustrialisation qui frappe surtout les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que le textile, le bâtiment et le tourisme. Ce sont les femmes qui

ont été le plus durement touchées par les suppressions d'emplois dans les zones franches pour l'industrie d'exportation et le secteur du tourisme.

106. À l'inverse, en période de crise, le nombre d'emplois a tendance à augmenter dans le secteur agricole, car le chômage qui frappe les villes incite les citoyens à retourner dans les campagnes, qui leur offrent une sorte de filet de protection sociale. Toutefois, à terme, cette tendance pourrait aussi faire baisser encore la productivité agricole, étant donné qu'en période de crise, il est peu probable que les facteurs de production agricole augmentent. Telle est l'expérience qu'a eue le Cambodge, où les travailleurs de l'industrie textile sont retournés en milieu rural après avoir perdu leur emploi en ville.

107. Dans de nombreux pays comptant parmi les moins avancés, la crise a entraîné une forte augmentation du travail précaire et du nombre de ménages vivant dans la pauvreté malgré un double salaire. Les femmes et les jeunes sont de toute évidence les plus touchés par le travail précaire, qui concernerait désormais près des quatre cinquièmes de la population active occupée. La montée du chômage et le développement de la précarité de l'emploi contribuent à une aggravation spectaculaire de la pauvreté.

108. Par ailleurs, les obstacles déjà importants à l'accès des pays les moins avancés aux marchés des capitaux privés internationaux se sont renforcés, et cette situation ne devrait pas s'améliorer à moyen terme, en raison d'une montée globale de l'aversion pour les risques, de la nécessité pour les banques des pays à revenu élevé de reconstituer leur capital et de l'augmentation du coût du capital. Par conséquent, les pays les moins avancés risquent d'avoir besoin d'un soutien accru de la part des sources officielles de financement international pour pouvoir couvrir leurs dépenses prioritaires. Même si en moyenne, le nombre d'envois de fonds a diminué à la suite des pertes d'emploi subies par les migrants, il a néanmoins augmenté dans des pays comme le Bangladesh et l'Éthiopie fin 2008 et en 2009. Toutefois, cette hausse s'explique en partie par le fait que les migrants de retour dans leur pays d'origine y ont rapatrié leurs économies.

109. Les pays dont la balance des paiements courants est lourdement déficitaire et les réserves de change limitées ont particulièrement pâti de la crise financière, dans la mesure où leurs déficits sont couverts par les apports de capitaux, les envois de fonds, l'aide extérieure et l'emprunt, toutes sources qui se sont tariées pendant la crise. Un renforcement de la coopération régionale pourrait contribuer à faciliter le partage des risques grâce à la mise en commun des réserves, et ainsi à multiplier les flux financiers Sud-Sud.

110. La plupart des pays les moins avancés ont disposé d'une marge de manœuvre limitée pour surmonter les conséquences de la crise financière. Comme les pressions inflationnistes se sont atténuées dans la plupart des pays, de nombreuses banques centrales ont assoupli les conditions monétaires, favorisant ainsi les politiques monétaires anticycliques. Toutefois, les marchés des capitaux et l'intermédiation financière étant peu développés dans la plupart des pays les moins avancés, la politique monétaire n'a eu qu'un effet limité sur leur redressement économique.

111. Entre la baisse des recettes publiques et la stabilisation, voire l'augmentation, des dépenses publiques, sur fond de diminution de l'aide extérieure dans certains pays, les déficits budgétaires se sont creusés dans la plupart des pays les moins avancés. Par ailleurs, certains États – surtout des États fragiles – ayant opté pour des

budgets de trésorerie, ils ont eu très peu de marge de manœuvre pour réagir à la crise.

112. En dépit de sérieux obstacles, un certain nombre de pays les moins avancés ont réussi à mettre en place des dispositifs d'incitation fiscale, par exemple en investissant davantage dans les infrastructures. D'autres ont augmenté leurs dépenses agricoles, en particulier dans les engrais et les semences, comme au Burundi et au Mali, ce dernier ayant également supprimé les taxes à l'importation sur les produits alimentaires de base et réduit provisoirement les taxes sur les produits pétroliers.

113. La Banque centrale du Bangladesh a pris des mesures pour réduire les taux d'intérêt et les frais bancaires. L'État a également pris des mesures fiscales – réduction des droits et des taxes sur les biens exportables, allègements fiscaux pour les petites et moyennes entreprises, exonération de la TVA sur certains produits et trêves fiscales pour le secteur agroalimentaire. Il a annoncé pour début 2010 un deuxième train de mesures d'incitation fiscale destinées à soutenir les secteurs tournés vers l'exportation, après avoir constaté une baisse des exportations de marchandises entre juillet et octobre 2009 par rapport à l'année précédente.

114. La Banque centrale de la République-Unie de Tanzanie a apporté un soutien financier aux banques commerciales en déficit afin d'accroître leur liquidité. L'État tanzanien a également cherché à dédommager les acheteurs de produits agricoles des pertes subies à la suite de la baisse de la demande et des cours des produits de base sur le marché mondial pendant la saison 2008/09. Le dispositif mis en place prévoyait également de fournir un fonds de roulement aux investisseurs à des taux préférentiels.

115. Si le manque de marge de manœuvre budgétaire a empêché les pays les moins avancés de renforcer la protection sociale, un grand nombre d'entre eux ont néanmoins réussi à le faire, dans une certaine mesure. Le plus souvent, ils ont mis en œuvre, à plus grande échelle, des programmes de repas scolaires et d'alimentation des mères et des enfants, en particulier dans les pays dépourvus d'autres mécanismes de transfert direct. De nombreux pays ont développé des programmes de travaux publics existants en proposant du travail rétribué en vivres ou en espèces, ou lancé des programmes ciblés de prestations, parfois en les associant à des programmes d'emploi des jeunes⁷. En l'absence de vastes programmes ciblés, plusieurs pays ont cherché à protéger les groupes vulnérables en réduisant les tarifs d'importation, la TVA et d'autres taxes sur les céréales (Afghanistan, Burundi, Sierra Leone et Zambie, par exemple).

116. Les dépenses consacrées aux services sociaux pâtiennent des coupes opérées dans les budgets nationaux malgré les efforts déployés pour continuer à assurer les dépenses prioritaires. Dans les pays les moins avancés d'Afrique, on estime la baisse de ces dépenses à 10 % par élève de primaire pour 2009 et 2010. L'exemple de la Zambie est caractéristique : la crise y a entraîné une diminution du nombre d'élèves, ce qui aura des conséquences à long terme sur la qualification de la main-d'œuvre. Toutefois, la crise n'a pas trop nui à la réalisation des autres objectifs du

⁷ Les pays suivants notamment ont renforcé la protection sociale : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maldives, Mauritanie, Mozambique, Népal, Sierra Leone, Togo et Zimbabwe.

Millénaire pour le développement. Ainsi, rien ne permet de présager une augmentation de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants dans les pays les moins avancés.

117. La reprise mondiale, amorcée en Asie, s'est traduite par une remontée des échanges et de la production industrielle. La hausse de la demande de produits primaires et des cours mondiaux des produits de base qui en a résulté fera redémarrer la croissance du PIB dans les pays les moins avancés. Néanmoins, il est à prévoir que nombre d'entre eux connaîtront dans les prochaines années une croissance économique beaucoup plus lente que pendant la décennie qui a précédé la crise, car les investissements ont nettement diminué. Ce ralentissement risque d'aggraver le déséquilibre des soldes budgétaires et de creuser la dette publique. Toutefois, certains pays, comme les Tuvalu, mettent en place des politiques de gestion et d'atténuation des risques d'insolvabilité afin qu'à l'avenir, tous les emprunts soient soumis à une procédure très précise – analyse financière, vaste concertation et vote au Parlement.

118. Au vu des conséquences dévastatrices de la crise financière, il est nécessaire de réformer l'architecture mondiale des finances. Pour combler les lacunes du secteur financier, il faut renforcer le contrôle réglementaire et durcir les normes de fonds propres des banques. Il convient également de rendre les marchés financiers moins volatiles et plus prévisibles et de tenir compte des points faibles de chacun des pays les moins avancés. Parallèlement, il faudra faire en sorte que ces mesures contribuent également à stimuler les investissements et la demande du secteur privé.

119. La crise économique et financière ayant sérieusement compromis la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement, il est nécessaire de mettre en place des stratégies efficaces qui permettent aux pays les moins avancés de résister à toutes sortes d'aléas. Ces stratégies devront viser à renforcer les capacités des pays concernés afin que ceux-ci soient mieux à même de gérer les crises et à diversifier leurs activités économiques afin qu'ils soient moins vulnérables aux fluctuations des cours et de la demande. Il faut donc que la communauté internationale renforce son soutien aux pays les moins avancés et fasse preuve d'une plus grande souplesse afin de permettre une intervention adaptée et rapide, notamment l'adoption de mesures anticycliques. Pour prévenir la baisse à long terme de la croissance qui peut résulter des crises, il reste très urgent de mettre en place un programme de relance global pour l'ensemble des pays les moins avancés.

IV. Conclusions et recommandations

120. Un des facteurs révélateurs du succès limité du Programme d'action de Bruxelles est le faible nombre de pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés : seul un (le Cap-Vert) l'a été depuis 2001, et deux autres devraient l'être avant la quatrième Conférence, en 2011. Les organismes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux de développement soutiennent activement ces pays afin de leur assurer une transition en douceur vers leur nouveau statut. Ainsi, en 2008, l'Union européenne a décidé que tous les pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés continueraient de bénéficier, pendant au moins trois ans à

compter de la date de leur retrait, de l'exonération des droits et des quotas sur le marché européen. Les Maldives, qui devraient quitter la liste des pays les moins avancés en janvier 2011, bénéficieront de cette mesure et négocient actuellement des conditions similaires avec d'autres partenaires. Toutefois, le texte adopté en Afrique souligne l'appréhension des pays en passe d'être admis au retrait de la liste, qui craignent d'être brusquement privés des mesures internationales de soutien – aide publique au développement, accès aux marchés, traitement spécial et différencié et renforcement des capacités commerciales. **Ce texte suggère de prendre des mesures plus fermes pour permettre à ces pays d'opérer une transition efficace et en douceur vers leur nouveau statut et leur éviter d'avoir à interrompre l'action qu'ils mènent en faveur du développement.**

121. **Les progrès faits vers la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles sont désormais compromis par la lenteur de la croissance économique, la diminution des ressources, la raréfaction des débouchés commerciaux et le risque de voir les pays donateurs réduire leur aide financière. Dans le même temps, les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles et risquent d'être dévastateurs pour les pays les moins avancés. Dans ces conditions, il est nécessaire de réaffirmer et de renforcer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles en faveur d'un partenariat mondial pour le développement.**

122. **La planification des politiques et le suivi de leurs résultats reposant avant tout sur l'existence de données récentes et fiables, les États et les bailleurs de fonds auraient intérêt à mettre au point en priorité des systèmes statistiques viables. Comme cela a été réaffirmé dans la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique en novembre 2009, il faut engager et aider tous les pays à définir leurs propres priorités, qui prennent en compte les besoins des usagers, et à mettre en place leurs propres méthodes d'élaboration des statistiques, de la collecte à la diffusion. Les mesures prises pour améliorer les statistiques doivent contribuer à soutenir, renforcer et préserver les organismes qui composent les appareils statistiques nationaux.**

123. **Il conviendra de mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le futur partenariat pour le développement qu'établiront les pays les moins avancés et leurs alliés. Il faut adopter des mesures concrètes pour améliorer la représentation des femmes en politique et leur influence dans la prise de décisions, notamment en investissant en faveur de la prise de pouvoir des femmes dans les structures décisionnaires locales. Il convient de réduire la charge de travail qui pèse sur les femmes en investissant dans les infrastructures, les technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre et les programmes de relance économique qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Il faut développer les investissements axés sur la promotion de l'égalité des sexes, notamment en institutionnalisant la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre des réformes de la gestion des finances publiques ainsi que dans l'allocation de l'aide publique au développement, afin que les engagements financiers contribuent à faire progresser l'égalité des sexes.**

124. **Les pays les moins avancés ont besoin d'une certaine marge de décision dans de nombreux domaines – politiques budgétaire, commerciale et macroéconomique – pour pouvoir poursuivre leurs objectifs de développement.**

En raison des effets externes, du manque d'institutions et d'autres types de défaillances du marché, on ne peut pas compter sur les marchés pour favoriser les changements structurels et amorcer le développement de secteurs dynamiques. Par exemple, les pays les moins avancés doivent être en mesure de protéger leurs industries naissantes, d'utiliser des subventions, en particulier dans l'agriculture, pour acquérir des facteurs de production agricole ou garantir les prix pour les agriculteurs et faire bénéficier les consommateurs urbains pauvres de subventions, d'utiliser des droits compensateurs pour les importations subventionnées, d'accorder un traitement préférentiel aux secteurs concurrentiels, et d'améliorer leur marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux aléas extérieurs. Compte tenu de l'hétérogénéité croissante des pays les moins avancés, il est évident que ces politiques doivent être adaptées à la situation de chaque pays.

125. La quatrième Conférence devra s'intéresser en priorité aux points faibles de chacun des pays les moins avancés, dont nombre sont examinés dans le présent rapport. Il s'agit de doter les États des capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement à long terme et des mesures concrètes pour remédier à leurs points faibles – forte concentration de la production et des exportations, dépendance à l'égard des ressources extérieures, insuffisance du capital humain et grande vulnérabilité aux aléas extérieurs, y compris au changement climatique.

126. Il importe de prêter aux problèmes des pays les moins avancés une attention accrue dans les enceintes internationales, surtout pendant les préparatifs de la quatrième Conférence, et en particulier à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre 2010.

127. Les pays les moins avancés ont besoin, entre autres, de ressources financières supplémentaires pour pouvoir faire participer pleinement les parties prenantes – parlements, société civile, organisations non gouvernementales et secteur privé – aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence proprement dite.

128. Les organismes des Nations Unies doivent apporter l'appui nécessaire et contribuer activement à ces préparatifs et à la Conférence, en particulier en organisant, en amont ou en parallèle, des manifestations sur des thèmes présentant beaucoup d'intérêt pour les pays les moins avancés. Il convient aussi d'intensifier la campagne d'information et de multiplier les initiatives visant à mobiliser le public autour de la Conférence, notamment en faisant mieux connaître ses objectifs et son importance.

Annexe

Pays les moins avancés : données statistiques

À propos des données

1. En 2004, le Conseil économique et social a défini des indicateurs permettant de suivre au plus près l'état d'avancement de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action de Bruxelles. Ce sont ces indicateurs qui sont utilisés dans les tableaux présentés ci-après, publiés chaque année depuis 2007. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de statistique (voir, par exemple, les résolutions 57/270 B et 58/291 de l'Assemblée générale), les indicateurs relatifs à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles cadrent désormais pleinement avec les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Les tableaux ont été élaborés par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, essentiellement à partir de sources internationales officielles publiées, qui sont citées au bas de chaque tableau. Comme les sources nationales s'améliorent, on a de moins en moins souvent recours aux estimations internationales, sauf pour rectifier des données nationales à des fins de comparaison. Lorsque les données ont été rectifiées après coup, on a utilisé les données les plus récentes dans les tableaux. Par conséquent, certaines données peuvent être différentes de celles qui avaient été publiées dans les précédents rapports sur l'application du Programme d'action de Bruxelles.

3. Les services statistiques nationaux et internationaux ont beaucoup investi dans les programmes de données, ce qui a permis de constituer de nouvelles bases de données, étoffées, dans des domaines importants : VIH/sida et tuberculose, mortalité infantile et postinfantile, éducation et alphabétisation, dette internationale ou commerce des marchandises. Par ailleurs, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont publié l'année dernière de nouvelles estimations importantes sur la pauvreté et la nutrition, qui figurent dans les tableaux présentés ci-après.

4. Lorsqu'ils sont indiqués, les totaux et les moyennes concernant les pays les moins avancés et les régions en développement sont pondérés par les chiffres (en termes absolus) de la population ou de la variable économique utilisée dans le dénominateur.

Notes explicatives

5. Lorsque les années sont séparées par un tiret (comme dans 1995-2000), cela indique normalement que les données sont calculées à partir des moyennes de la période considérée mais, dans certains cas, cela indique qu'un changement est survenu au cours de la période. Lorsque les années sont séparées par une barre oblique, les données utilisées sont soit celles de l'année la plus récente (comme dans 2000/07), soit, pour les années antérieures à 2000, celles d'un point médian de la période.

6. Les chiffres ont été arrondis; leurs sommes ne correspondent donc pas nécessairement aux totaux inscrits.
7. L'utilisation d'un tiret signifie que les données ne sont pas disponibles.

Tableau 1
Croissance économique, formation de capital fixe, investissements étrangers directs et population

	Produit intérieur brut (PIB)												Population		
	Croissance annuelle du produit intérieur brut en dollars constants É.-U. (pourcentage)				PIB par habitant en dollars constants É.-U.		PIB par habitant en dollars actuels É.-U.		Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB, cours actuels			Investissements étrangers directs en pourcentage du PIB		(milliers d'habitants)	Taux d'accroissement annuel (pourcentage)
	1995-2000	2000-2005	2007	2008	2000	2008	2007	2008	2000	2007	2008	2000	2008	2008	2008
<i>Pays les moins avancés</i>															
Afrique															
Pays exportateurs de pétrole															
Angola	6,1	10,4	20,3	14,8	818	1 736	1 712	1 942	12,1	13,3	12,1	9,6	44,4	18 021	2,7
Guinée équatoriale	33,9	27,3	23,2	15,2	1 651	6 605	16 666	27 130	61,9	31,1	22,4	9,5	7,2	659	2,6
Soudan	9,4	9,1	10,5	7,6	921	1 559	1 388	1 700	12,1	20,3	17,5	3,0	3,7	41 348	2,3
Tchad	2,7	14,8	0,2	0,3	259	400	660	765	15,2	15,9	15,1	8,3	10,0	10 914	2,7
Total partiel (pays exportateurs de pétrole)	8,4	10,1	13,1	9,6	806	1 472	1 500	1 854	14,6	19,1	16,6	6,0	15,4	70 941	2,4
Pays non exportateurs de pétrole															
Bénin	4,8	4,1	4,6	5,0	431	462	657	767	18,0	19,9	20,3	2,5	1,8	8 662	3,2
Burkina Faso	6,5	6,3	3,6	4,5	444	527	459	522	19,2	20,9	21,1	0,9	1,7	15 234	3,5
Burundi	-1,2	2,1	3,6	4,5	150	152	119	138	7,5	11,6	13,1	1,7	0,0	8 074	3,0
Comores	1,5	2,8	-1,0	1,0	505	490	720	802	10,1	10,4	13,5	-	-	661	2,3
Djibouti	0,5	2,8	4,8	5,8	709	812	1 016	1 155	12,3	42,2	46,7	0,6	23,9	849	1,8
Érythrée	1,1	2,6	1,3	1,0	361	309	275	300	22,0	11,5	10,9	4,0	0,0	4 927	3,0
Éthiopie	4,6	6,4	11,1	11,3	228	347	244	319	20,3	24,8	21,2	1,7	0,4	80 713	2,6
Gambie	4,2	2,0	6,3	4,9	755	776	509	636	36,7	34,2	44,0	5,6	5,9	1 660	2,8
Guinée	4,5	2,9	1,8	4,0	501	534	420	505	18,9	11,4	14,2	0,3	27,2	9 833	2,3
Guinée-Bissau	-0,2	-0,4	3,7	3,1	203	179	232	257	15,1	15,0	15,6	0,3	3,7	1 575	2,2
Lesotho	4,7	2,8	5,1	3,5	448	556	823	788	40,4	24,4	28,5	4,0	12,3	2 049	0,9
Libéria	34,9	-4,6	9,5	7,1	215	160	180	219	7,3	20,0	18,8	3,9	17,3	3 793	4,6
Madagascar	3,8	2,3	6,3	5,0	239	251	399	488	16,2	27,4	34,0	2,1	15,8	19 111	2,7
Malawi	4,2	3,2	7,9	7,4	266	311	240	278	17,5	24,4	25,0	1,7	0,9	14 846	2,8
Mali	4,5	6,4	4,3	4,7	356	461	576	677	18,9	19,4	18,4	3,1	1,5	12 706	2,4
Mauritanie	2,5	4,3	1,0	2,2	538	719	905	1 017	22,4	22,1	20,8	3,7	3,2	3 215	2,4
Mozambique	9,4	8,8	7,4	7,0	300	466	371	440	31,0	17,2	21,1	3,2	6,0	22 383	2,3
Niger	3,2	5,5	3,3	5,9	296	337	300	354	13,4	23,3	25,4	0,5	2,8	14 704	4,0

	Produit intérieur brut (PIB)												Population		
	Croissance annuelle du produit intérieur brut en dollars constants É.-U. (pourcentage)				PIB par habitant en dollars constants É.-U.		PIB par habitant en dollars actuels É.-U.		Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB, cours actuels			Investissements étrangers directs en pourcentage du PIB		(milliers d'habitants)	Taux d'accroissement annuel (pourcentage)
	1995-2000	2000-2005	2007	2008	2000	2008	2007	2008	2000	2007	2008	2000	2008	2008	2008
<i>Pays les moins avancés</i>															
Ouganda	6,4	6,6	8,6	9,5	323	437	443	500	17,8	22,4	23,8	2,9	5,0	31 657	3,3
République centrafricaine	2,3	-1,0	3,7	2,2	451	410	404	464	11,1	8,7	10,1	0,1	6,0	4 339	1,9
République démocratique du Congo	-3,9	4,3	6,3	6,2	102	118	154	181	10,5	20,2	24,2	0,4	8,6	64 257	2,8
République-Unie de Tanzanie	4,4	7,0	7,1	7,5	242	335	419	502	16,3	29,0	30,8	2,7	3,5	42 484	2,9
Rwanda	10,2	5,7	7,9	11,2	332	463	361	458	18,0	18,0	22,7	0,5	2,3	9 721	1,6
Sao Tomé-et-Principe	1,6	6,4	6,0	5,8	996	1 423	919	1 108	35,8	64,1	65,4	5,0	18,3	160	1,6
Sénégal	4,7	4,7	4,8	2,5	848	949	949	1 088	22,4	26,9	30,7	1,3	5,3	12 211	2,7
Sierra Leone	-10,1	12,8	6,4	5,5	106	178	360	418	8,0	6,7	14,5	4,2	1,3	5 560	2,6
Somalie	2,1	2,9	2,6	2,6	103	106	307	298	20,3	20,3	20,3	0,0	3,3	8 926	2,2
Togo	2,2	1,2	3,5	1,1	373	344	403	446	15,1	17,6	12,4	3,2	2,4	6 459	2,5
Zambie	2,7	4,8	5,8	6,3	382	478	943	1 144	17,2	26,4	25,1	3,8	6,5	12 620	2,5
Total partiel (pays non exportateurs de pétrole)	4,1	5,3	6,6	6,8	280	353	368	436	18,5	22,8	24,1	2,1	5,1	423 391	2,8
Total partiel (Afrique)	5,4	7,0	9,1	8,0	357	513	531	640	17,5	21,3	21,0	3,0	9,2	494 332	2,7
Asie															
Afghanistan	-3,5	20,1	16,2	3,4	132	333	385	466	14,3	30,6	28,6	0,0	2,4	27 208	3,5
Bangladesh	5,2	5,4	6,4	6,2	317	438	435	494	23,0	24,5	24,2	1,3	1,4	160 000	1,4
Bhoutan	6,9	7,7	21,4	6,6	833	1 352	1 843	1 933	49,1	38,7	39,7	0,0	2,2	687	1,6
Cambodge	7,1	9,3	10,2	6,0	212	377	603	769	18,3	19,4	21,0	4,1	7,3	14 562	1,7
Maldives	8,3	4,8	6,0	5,8	1 503	2 333	3 509	4 131	26,3	52,1	44,7	2,1	4,3	305	1,4
Myanmar	6,8	6,8	5,5	2,0	205	324	375	578	11,8	15,5	14,9	2,9	1,0	49 563	0,9
Népal	4,8	3,1	4,7	5,6	273	308	437	465	19,2	21,0	23,1	0,0	0,0	28 810	1,8
République démocratique populaire lao	6,2	6,3	7,9	7,5	295	438	675	858	20,9	39,7	36,8	2,1	1,2	6 205	1,9
Timor-Leste	-3,7	0,9	16,2	6,8	241	224	426	518	37,6	28,1	23,2		0,1	1 098	3,2
Yémen	8,4	3,8	4,7	3,9	400	434	1 111	1 356	16,4	18,2	17,9	0,1	1,5	22 917	2,9
Total partiel	5,3	6,1	7,0	5,2	282	399	489	593	20,5	22,9	22,3	1,3	1,8	311 356	1,7

	Produit intérieur brut (PIB)											Population			
	Croissance annuelle du produit intérieur brut en dollars constants É.-U. (pourcentage)				PIB par habitant en dollars constants É.-U.		PIB par habitant en dollars actuels É.-U.		Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB, cours actuels			Investissements étrangers directs en pourcentage du PIB		(milliers d'habitants)	Taux d'accroissement annuel (pourcentage)
	1995-2000	2000-2005	2007	2008	2000	2008	2007	2008	2000	2007	2008	2000	2008	2008	2008
<i>Pays les moins avancés</i>															
Pacifique															
Îles Salomon	-2,5	1,1	10,0	6,0	608	651	1 173	1 284	18,3	12,0	12,6	0,4	11,5	511	2,5
Kiribati	9,4	1,7	-1,8	6,3	442	422	741	804	50,2	77,5	77,3	38,4	2,5	97	1,6
Samoa	4,1	5,3	6,4	-3,4	816	1 081	3 041	2 988	14,2	9,1	8,7	-0,7	1,0	179	0,0
Tuvalu	1,9	5,7	2,0	2,0	1 276	1 705	3 050	3 213	54,7	55,8	55,8	-7,5	5,2	10	0,4
Vanuatu	2,2	0,9	6,8	5,7	1 108	1 138	2 225	2 388	28,5	28,6	28,9	8,3	6,0	234	2,6
Total partiel	0,9	2,1	7,4	3,5	750	825	1 719	1 804	22,3	19,4	19,8	3,0	4,0	1 030	2,0
Amérique latine et Caraïbes															
Haiti	2,1	-0,5	3,2	1,3	272	248	663	717	12,9	12,1	12,9	0,4	0,4	9 876	1,6
Total (pays les moins avancés)	5,3	6,6	8,4	7,0	327	467	518	624	18,7	21,7	21,3	2,2	6,5	816 594	2,3
Total (pays en développement)	4,4	5,4	7,7	5,7	1 288	1 819	2 749	3 165	23,2	27,1	29,3	3,7	3,6	5 418 736	1,4

Sources : Division de statistique de l'ONU, *National Accounts Main Aggregates database*, <http://unstats.un.org/unsd/snaama/introduction.asp> (consulté le 10 février 2010); CNUCED, base de données sur les investissements étrangers directs, <http://www.unctad.org/templates/Page.asp?intItemID=1923&lang=2> (consulté le 1^{er} février 2010) et Section centrale de statistique et de recherche de la CNUCED; Division de la population de l'ONU, *World Population Prospects: The 2008 Revision*, données en ligne à l'adresse <http://www.un.org/esa/population> (consulté le 15 mars 2010).

Tableau 2
Pauvreté et faim

	Pourcentage de pauvres dans la population (estimations)			Insécurité alimentaire					Réfugiés, personnes déplacées (milliers)			Espérance de vie	
	Pourcentage de la population disposant de 1,25 dollar par jour ou moins (estimations internationales)		Estimations nationales	Population sous-alimentée			Pays touchés par la crise alimentaire		Accroissement annuel de la population (pourcentage)	Réfugiés, personnes déplacées (milliers)		Espérance de vie	
	1990/99	2000/07		Pourcentage	Variation	1990-2006	*	+		Dans le pays	Hors du pays	Années	Évolution (années)
			1998/04	1990/92	2004/06			2010	2008	2008	2005/10	1995-2010	
<i>Pays les moins avancés</i>													
Afrique													
Angola	-	54		66	46	-20		2,7	16	172	43	2	
Bénin	-	47	29	28	19	-9		3,2	7	<0,05	57	2	
Burkina Faso	71	57	46	14	10	-4		3,5	1	1	52	2	
Burundi	86	81	68	44	63	19		3,0	126	288	50	4	
Comores	-	46	-	-	-		+	2,3	-	<0,05	65	5	
Djibouti	5	19	-	-	-		+	1,8	10	1	55	2	
Érythrée	-	-	-	67	68	1	*	3,0	5	201	58	5	
Éthiopie	61	39	44	71	46	-25	*	2,6	200-300	95	53	4	
Gambie	67	34	61	20	30	10	+	2,8	15	2	59	4	
Guinée	93	70	-	19	17	-2	*	2,3	22	12	56	5	
Guinée-Bissau	52	49	66	-	-		*	2,2	8	1	46	2	
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-			2,6	-	<0,05	52	3	
Lesotho	56	43	68	15	15	0	*	0,9	-	<0,05	43	-13	
Libéria	-	84	-	-	40		*	4,6	10	78	46	4	
Madagascar	73	68	71	32	37	5	+	2,7	-	<0,05	59	4	
Malawi	83	74	65	45	29	-16		2,8	11	8	48	1	
Mali	86	51	64	14	11	-3		2,4	11	3	55	5	
Mauritanie	43	21	46	10	8	-2		2,4	27	46	64	4	
Mozambique	81	75	54	59	38	-21	+	2,3	8	1	42	-4	
Niger	78	66	-	38	29	-9	+	4,0	<0,05	1	57	6	
Ouganda	64	52	38	19	15	-4		3,3	1 024	11	52	7	
République centrafricaine	83	62	-	47	43	-4	*	1,9	206	126	45	-1	
République démocratique du Congo	-	59	-	29	76	47	*	2,8	1 615	404	47	4	
République-Unie de Tanzanie	73	89	36	28	35	7	+	2,9	322	4	53	4	
Rwanda	-	77	60	45	40	-5	+	2,8	55	79	46	10	
Sao Tomé-et-Principe	-	34	-	-	-			1,6	-	<0,05	66	2	

	Pourcentage de pauvres dans la population (estimations)			Insécurité alimentaire					Réfugiés, personnes déplacées (milliers)			Espérance de vie	
	Pourcentage de la population disposant de 1,25 dollar par jour ou moins (estimations internationales)		Estimations nationales	Population sous-alimentée			Pays touchés par la crise alimentaire		Accroissement annuel de la population (pourcentage)	Dans le pays	Hors du pays	Années	Évolu- tion (années)
	1990/99	2000/07		1998/04	Pourcentage	Variation	1990-2006	* +					
<i>Pays les moins avancés</i>													
Sénégal	54	53	–	28	26	-2	+	2,7	36	17	63	3	
Sierra Leone	63	–	70	45	47	2		2,6	8	35	43	3	
Somalie	–	–	–	–	–		*	2,2	1 288	582	48	4	
Soudan	–	–	–	–	21			2,3	4 776 ^a	437	59	3	
Tchad	–	62	–	59	39	-20		2,7	497	58	51	-1	
Togo	–	39	–	45	37	-8	+	2,5	10	18	58	0	
Zambie	65	64	68	40	45	5	+	2,5	84	1	42	2	
Asie						0							
Afghanistan	–	–	–	–	–			3,5	231	2 856	44	2	
Bangladesh	59	50	50	36	27	-9		1,4	28	17	64	5	
Bhoutan	–	26	–	–	–			1,6	–	106	66	7	
Cambodge	49	40	35	38	26	-12		1,7	0	17	60	3	
Maldives	–	–	–	–	–			1,4	–	<0,05	69	5	
Myanmar	–	–	–	44	19	-25		0,9	791	207	62	2	
Népal	68	55	31	21	15	-6		1,8	926	6	64	4	
République démocratique populaire lao	49	44	33	27	19	-8		1,9	–	9	64	5	
Timor-Leste	–	53	–	–	–		*	3,2	16	<0,05	61	6	
Yémen	5	18	42	30	32	2	+	2,9	241	2	63	5	
Pacifique													
Îles Salomon	–	–	–	–	–		+	2,5	–	<0,05	64	3	
Kiribati	–	–	–	–	–			1,6	–	<0,05	–	–	
Samoa	–	–	–	–	–			0,0	–	<0,05	72	3	
Tuvalu	–	–	–	–	–			0,4	–	<0,05	–	–	
Vanuatu	–	–	–	–	–			2,6	<0,05	–	70	4	
Amérique latine et Caraïbes													
Haïti	–	55	63	–	58	-5	*	1,6	36	36	61	4	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 2)

Sources : Banque mondiale, *World Development Indicators 10* (Washington), tableau 2.6 et PovcalNet (<http://go.worldbank.org/NT2A1XUWPO>, en cours de mise à jour); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009, Crises économiques – répercussions et enseignements* (Rome, 2009); Division de la population de l'ONU, *World Population Prospects: The 2008 Revision*, données en ligne à l'adresse : <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm> (consulté le 15 mars 2010); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Bulletin annuel de statistiques 2007*, tableaux 1 et 2 et analyse complémentaire fournie par le Groupe d'appui de l'information et de la coordination du Haut-Commissariat sur le terrain.

* « Pays touchés par la crise alimentaire » : pays requérant une aide extérieure (FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008*, p. 21).

+ Pays pâtissant gravement de la cherté des produits de base et très exposés au risque de crise alimentaire (FAO, 2008, p. 21).

^a Estimation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Tableau 3

**A. Accès à l'enseignement primaire pour tous et égalité des sexes
dans l'enseignement**

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage)</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le primaire</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le secondaire</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le supérieur</i>	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008	2000	2008
Afrique								
Angola	–	–	–	0,8	0,8	–	–	–
Bénin	–	93	0,7	0,9	0,5	–	0,3	–
Burkina Faso	36	61	0,7	0,9	0,7	0,7	0,3	0,5
Burundi	43	99	0,8	1,0	–	0,7	0,4	–
Comores	73	–	0,9	0,9	0,8	–	0,7	–
Djibouti	27	48	0,7	0,9	0,7	0,7	0,9	–
Érythrée	38	40	0,8	0,8	0,7	0,7	0,2	–
Éthiopie	41	79	0,6	0,9	0,7	0,7	0,3	0,3
Gambie	73	72	0,9	1,1	0,7	0,9	0,3	–
Guinée	47	72	0,7	0,9	0,4	0,6	–	0,3
Guinée-Bissau	52	–	0,7	–	0,5	–	0,2	–
Guinée équatoriale	69	–	1,0	–	0,6	–	0,4	–
Lesotho	78	–	1,0	–	1,3	–	1,5	–
Libéria	75	–	0,7	0,9	0,7	0,8	0,7	–
Madagascar	68	–	1,0	1,0	–	0,9	0,9	0,9
Malawi	–	91	1,0	1,0	0,8	0,8	0,4	–
Mali	–	75	0,7	0,8	0,5	0,6	0,5	0,5
Mauritanie	63	77	1,0	1,1	0,8	–	–	–
Mozambique	56	80	0,8	0,9	0,6	0,7	–	–
Niger	27	50	0,7	0,8	0,6	0,6	–	0,3
Ouganda	–	97	0,9	1,0	0,8	0,9	0,5	0,8
République centrafricaine	–	66	–	0,7	–	0,6	0,2	0,3
République démocratique du Congo	–	–	–	0,8	–	0,6	–	–
République-Unie de Tanzanie	53	100	1,0	1,0	–	–	–	–
Rwanda	–	96	1,0	1,0	0,9	0,9	0,5	–
Sao Tomé-et-Príncipe	–	100	–	1,0	–	1,1	^a	^a
Sénégal	58	75	0,9	1,0	0,7	0,8	–	0,5
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	42	–	0,9	0,9	–	0,9	0,9	–
Tchad	54	–	0,6	0,7	0,3	–	0,2	0,1
Togo	82	79	0,8	–	0,4	–	–	–
Zambie	69	97	0,9	1,0	0,8	0,8	0,5	–
Asie								
Afghanistan	–	–	–	0,7	–	–	–	–
Bangladesh	–	85	–	1,1	1,0	–	0,5	–
Bhoutan	59	84	0,9	1,0	0,8	0,9	0,5	0,6

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage)</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le primaire</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le secondaire</i>		<i>Rapport filles/garçons dans le supérieur</i>	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008	2000	2008
Cambodge	88	89	0,9	0,9	0,5	–	0,3	0,5
Maldives	99	96	1,0	0,9	1,1	–	a	–
Myanmar	–	–	1,0	1,0	1,1	–	–	–
Népal	74	–	0,8	–	0,7	–	0,4	–
République démocratique populaire lao	79	82	0,9	0,9	0,7	0,8	0,5	0,8
Timor-Leste	–	77	–	0,9	–	–	–	–
Yémen	59	73	0,6	0,8	0,4	–	0,3	–
Pacifique								
Kiribati	–	–	1,0	–	1,6	–	a	–
Îles Salomon	–	–	0,9	–	0,8	–	a	–
Samoa	92	–	1,0	–	1,1	–	0,9	–
Tuvalu	–	–	1,0	–	–	–	a	–
Vanuatu	95	–	1,0	–	1,1	–	–	–
Amérique latine et Caraïbes								
Haiti	–	–	–	–	–	–	–	–

B. Alphabétisation des adultes

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Alphabétisation des adultes de plus de 15 ans (pourcentage d'alphabétisés)</i>						<i>Évolution des écarts entre les hommes et les femmes 1995/04-2005/08 (pourcentage)</i>	<i>Évolution du taux d'alphabétisation des adultes 1995/04-2005/08 (pourcentage)</i>
	<i>1995/04</i>			<i>2005/08</i>				
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>		
Afrique								
Angola	54	83	67	52	83	70	-3	3
Bénin	23	48	35	28	53	41	1	6
Burkina Faso	15	29	22	22	37	29	1	7
Burundi	52	67	59	60	72	66	-3	7
Comores	67	78	72	70	80	75	-1	3
Djibouti	–	–	–	–	–	–	–	–
Érythrée	40	65	53	55	77	65	-3	12
Éthiopie	23	50	36	23	50	36	0	0
Gambie	–	–	–	34	57	45	–	–
Guinée	18	43	29	26	50	38	-1	9
Guinée-Bissau	–	–	–	37	66	51	–	–
Guinée équatoriale	80	93	87	89	97	93	-5	6
Lesotho	90	74	82	95	83	90	-4	8
Libéria	46	58	52	53	63	58	-3	6
Madagascar	65	77	71	–	–	–	–	–
Malawi	54	75	64	65	77	71	-9	7
Mali	16	33	24	18	35	26	0	2
Mauritanie	43	60	51	50	64	57	-2	6
Mozambique	25	55	39	40	70	54	0	15
Niger	9	9	9	15	43	29	28	19
Ouganda	59	78	68	67	82	75	-5	7
République centrafricaine	33	65	49	41	67	55	-6	6
République démocratique du Congo	54	81	67	56	78	67	-5	0
République-Unie de Tanzanie	62	78	69	66	79	73	-2	4
Rwanda	60	71	65	56	75	70	8	5
Sao Tomé-et-Príncipe	78	92	85	83	93	88	-4	3
Sénégal	29	51	39	33	52	42	-3	3
Sierra Leone	24	47	35	29	52	40	1	5
Somalie	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	52	71	61	60	79	69	0	8
Tchad	18	39	28	22	44	33	-1	5
Togo	38	69	53	54	77	65	-8	12
Zambie	62	81	69	61	81	71	1	1
Asie								
Afghanistan	13	43	28	–	–	–	–	–
Bangladesh	41	54	47	50	60	55	-3	8
Bhoutan	–	–	–	39	65	53	–	–
Cambodge	64	85	74	71	85	78	-7	4
République démocratique populaire lao	61	77	69	63	82	73	3	4
Maldives	96	96	96	98	98	98	0	2

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Alphabétisation des adultes de plus de 15 ans (pourcentage d'alphabétisés)</i>						<i>Évolution des écarts entre les hommes et les femmes 1995/04-2005/08 (pourcentage)</i>	<i>Évolution du taux d'alphabétisation des adultes 1995/04-2005/08 (pourcentage)</i>
	<i>1995/04</i>			<i>2005/08</i>				
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>		
Myanmar	86	94	90	89	95	92	-2	2
Népal	35	63	49	44	70	57	-1	8
Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	–	–
Yémen	35	73	54	43	79	61	-3	7
Pacifique								
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–
Kiribati	–	–	–	–	–	–	–	–
Samoa	98	99	99	98	99	99	0	0
Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	73	78	75	80	83	81	-1	6
Amérique latine et Caraïbes								
Haïti	53	57	55	64	60	62	-7	7
Pays les moins avancés	44	64	54	50	67	58	-3	4

Sources : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT (l'éducation pour tous) 2010 – Atteindre les marginalisés* (Paris, 2010) annexe, tableaux 5, 8, 9A et 12, et données actualisées fournies le 17 mars 2010 par l'Institut de statistique de l'UNESCO (Montréal, Canada).

Note : Les chiffres ont été arrondis; leurs sommes ne correspondent pas nécessairement aux totaux inscrits.

Tableau 4
Santé infanto-juvénile

	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)			Taux de mortalité infantile (pour 1 000)			Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre			Enfants de moins de 6 mois exclusivement nourris au sein (pourcentage)	Enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée ou aigüe (pourcentage)	
	1990	2000	2008	1990/2008	1990	2000	2008	1990/2008	La diphtérie, la coqueluche et le tétanos			
									La rougeole			2008
	1990	2000	2008	1990/2008	1990	2000	2008	1990/2008	2008	2008	2003/08	2003/08
Afrique												
Angola	260	239	220	-40	154	141	130	-24	79	81	11	16
Bénin	184	144	121	-63	111	89	76	-35	61	67	43	23
Burkina Faso	201	188	169	-32	110	102	92	-18	75	79	7	32
Burundi	189	178	168	-21	113	107	102	-11	84	92	45	39
Comores	128	114	105	-23	90	81	75	-15	76	81	21	25
Djibouti	123	106	95	-28	95	84	76	-19	73	89	1	33
Érythrée	150	89	58	-92	92	58	41	-51	95	97	52	40
Éthiopie	210	148	109	-101	124	91	69	-55	74	81	49	38
Gambie	153	131	106	-47	104	93	80	-24	91	96	41	20
Guinée	231	185	146	-85	137	111	90	-47	64	66	48	26
Guinée-Bissau	240	218	195	-45	142	129	117	-25	76	63	16	19
Guinée équatoriale	198	168	148	-50	120	102	90	-30	51	33	24	19
Lesotho	101	109	79	-22	80	83	63	-17	85	83	36	20
Libéria	219	174	145	-74	146	118	100	-46	64	64	29	24
Madagascar	167	132	106	-61	101	83	68	-33	81	82	67	42
Malawi	225	162	100	-125	133	100	65	-68	88	91	57	21
Mali	250	217	194	-56	139	120	103	-36	68	68	38	32
Mauritanie	129	122	118	-11	81	77	75	-6	65	74	16	31
Mozambique	249	183	130	-119	166	124	90	-76	77	72	37	18
Niger	305	227	167	-138	144	107	79	-65	80	66	4	43
Ouganda	186	158	135	-51	114	98	85	-29	68	64	60	20
République centrafricaine	178	181	173	-5	116	119	115	-1	62	54	23	29
République démocratique du Congo	199	199	199	0	126	126	126	0	67	69	36	14
République-Unie de Tanzanie	157	139	104	-53	97	87	67	-30	88	84	41	22
Rwanda	174	186	112	-62	106	112	72	-34	92	97	88	23
São Tomé-et-Príncipe	101	99	98	-3	65	64	64	-1	93	99	60	9
Sénégal	149	131	108	-41	72	66	57	-15	77	88	34	17
Sierra Leone	278	252	194	-84	163	151	123	-40	60	60	11	30
Somalie	200	200	200	0	119	119	119	0	24	31	9	36
Soudan	124	115	109	-15	78	73	70	-8	79	86	34	31
Tchad	201	205	209	8	120	122	124	4	23	20	2	37
Togo	150	122	98	-52	89	76	64	-25	77	89	48	21
Zambie	172	169	148	-24	105	104	92	-13	85	80	61	19
Asie												
Afghanistan	260	257	257	-3	168	165	165	-3	75	85	-	39
Bangladesh	149	91	54	-95	103	67	43	-60	89	95	43	46

	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)			Taux de mortalité infantile (pour 1 000)				Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre		Enfants de moins de 6 mois exclusivement nourris au sein (pourcentage)	Enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée ou aigüe (pourcentage)	
	1990	2000	2008	1990/2008	1990	2000	2008	1990/2008	2008			
	1990	2000	2008	1990/2008	1990	2000	2008	1990/2008	2008	2003/08	2003/08	
Bhoutan	148	106	81	-67	91	68	54	-37	99	96	–	19
Cambodge	117	106	90	-27	85	80	69	-16	89	91	60	36
Maldives	111	55	28	-83	79	43	24	-55	97	98	10	30
Myanmar	120	107	98	-22	85	77	71	-14	82	85	15	32
Népal	142	85	51	-91	99	63	41	-58	79	82	53	45
République démocratique populaire lao	157	86	61	-96	108	64	48	-60	52	61	26	37
Timor-Leste	184	129	93	-91	138	100	75	-63	73	79	31	49
Yémen	127	98	69	-58	90	71	53	-37	62	69	12	46
Pacifique												
Kiribati	89	63	48	-41	65	49	38	-27	72	82	80	13
Îles Salomon	38	37	36	-2	31	30	30	-1	60	78	74	21
Samoa	50	34	26	-24	40	28	22	-18	45	46	–	–
Tuvalu	53	42	36	-17	42	35	30	-12	93	99	35	–
Vanuatu	27	29	33	6	23	25	27	4	65	76	40	–
Amérique latine et Caraïbes												
Haïti	151	109	72	-79	105	78	54	-51	58	53	41	22
Pays les moins avancés	179	150	129	-50	113	95	82	-31	76	78	39	33

Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde, numéro spécial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XX.2), tableaux statistiques 1 à 3.

Tableau 5
Services de soins de santé et de santé procréatrice

	Accouchements assistés par du personnel qualifié (pourcentage)		Femmes ayant effectué au moins une visite anténatale (pourcentage)		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)		Contraception chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, toutes méthodes confondues (pourcentage)	
	1995/02	2003/08	1995/02	2003/08	2003/08 déclaré	2005 révisé	1994/00	2001/09
	<i>Pays les moins avancés</i>							
Afrique								
Angola	45	47	66	80	–	1 400	8,1	6,2
Bénin	66	74	81	84	400	840	16,4	17,0
Burkina Faso	31	54	61	85	480	700	11,9	17,4
Burundi	25	34	78	92	620	1 100	15,7	9,1
Comores	62	62	74	75	380	400	21,0	25,7
Djibouti	–	61	67	92	550	650	9,0	17,8
Érythrée	28	28	70	70	1 000	450	8,0	8,0
Éthiopie	6	6	27	28	670	720	3,3	11,4
Gambie	55	57	91	98	730	690	–	17,5
Guinée	35	46	71	88	980	910	6,2	9,1
Guinée-Bissau	35	39	62	78	410	1 100	7,6	10,3
Guinée équatoriale	65	65	86	86	–	680	10,1	–
Lesotho	60	55	85	90	760	960	30,4	37,3
Libéria	51	46	84	79	990	1 200	–	16,4
Madagascar	46	51	71	80	470	510	19,4	39,9
Malawi	56	54	91	92	810	1 100	21,9	31,0
Mali	41	49	57	70	460	970	6,7	8,2
Mauritanie	57	61	64	75	690	820	8,0	9,3
Mozambique	44	55	76	89	410	520	5,6	16,5
Niger	16	33	41	46	650	1 800	8,2	11,2
Ouganda	39	42	92	94	440	550	14,8	23,7
République centrafricaine	44	53	62	69	540	980	14,8	19,0
République démocratique du Congo	61	74	68	85	550	1 100	31,4	20,6
République-Unie de Tanzanie	36	43	49	76	580	950	20,4	26,4
Rwanda	31	52	92	96	750	1 300	13,7	36,4
Sao Tomé and Príncipe	79	81	91	97	150	–	–	29,3
Sénégal	58	52	79	87	400	980	12,9	11,8
Sierra Leone	42	43	68	81	860	2 100	4,3	8,2
Somalie	34	33	32	26	1 000	1 400	7,9	14,6
Soudan	87	49	60	64	1 100	450	7,0	7,6
Tchad	16	14	42	39	1 100	1 500	4,1	2,8
Togo	49	62	73	84	480	510	23,5	16,8
Zambie	47	47	83	94	590	830	25,9	40,8
Asie								
Afghanistan	12	14	37	16	1 600	1 800	4,9	18,6
Bangladesh	12	18	33	51	350	570	49,2	55,8
Bhoutan	24	71	51	88	260	440	18,8	30,7
Cambodge	32	44	38	69	470	540	14,5	40,0

	Accouchements assistés par du personnel qualifié (pourcentage)		Femmes ayant effectué au moins une visite anténatale (pourcentage)		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)		Contraception chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, toutes méthodes confondues (pourcentage)	
	1995/02	2003/08	1995/02	2003/08	2003/08 déclaré	2005 révisé	1994/00	2001/09
<i>Pays les moins avancés</i>								
Maldives	70	84	81	81	140	120	42,0	39,0
Myanmar	57	57	76	76	320	380	32,7	37,0
Népal	11	19	28	44	280	830	28,5	48,0
République démocratique populaire lao	19	20	27	35	410	660	18,6	32,2
Timor-Leste	26	18	43	61	–	380	22,6	10,0
Yémen	21	36	34	47	370	430	20,8	27,7
Pacifique								
Kiribati	85	63	–	88	56	–	36,1	–
Îles Salomon	85	70	–	74	140	220	–	34,6
Samoa	100	100	–	–	29	–	24,5	–
Tuvalu	99	98	–	97	–	–	–	30,5
Vanuatu	88	74	–	84	150	–	39,0	–
Amérique latine et Caraïbes								
Haïti	24	26	79	85	630	670	48,0	32,0
Pays les moins avancés	–	38	–	64	–	870	–	30,0

Sources : Division de la population de l'ONU, *World Contraceptive Use 2009* (New York, 2009); Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde, numéro spécial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XX.2), tableau statistique 8.

Tableau 6
Prévalence et prévention du VIH/sida

	Taux de prévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans		Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (pourcentage)				Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs (pourcentage)		Pourcentage de la population de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida		Orphelins du sida (dont un des parents ou les deux sont morts du VIH/sida) (milliers)	Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins
			1995/01		2003/08		2003/08		2003/08			
	Pays les moins avancés	2005	2007	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	1995/00	2003/08	Femmes	Hommes	2007
Afrique												
Angola	1,6	2,1	–	–	–	–	4	5	–	–	50	–
Bénin	1,3	1,2	9	34	28	45	4	7	16	35	29	90
Burkina Faso	2,1	1,6	41	55	64	–	10	8	19	–	100	61
Burundi	3,5	2,0	–	–	25	–	1	3	30	–	120	85
Comores	<0,1	<0,1	–	–	–	–	3	–	–	–	<0,1	–
Djibouti	3,1	3,1	–	–	26	51	–	1	18	–	5,2	–
Érythrée	1,2	1,3	–	–	–	–	4	8	–	–	18	–
Éthiopie	2,4	2,1	17	30	28	50	4	1	20	33	650	90
Gambie	0,9	0,9	–	–	54	–	3	–	39	–	2,7	87
Guinée	1,2	1,6	17	32	26	37	10	12	17	23	25	73
Guinée-Bissau	1,8	1,8	–	–	39	–	1	7	18	–	5,9	97
Guinée équatoriale	3,7	3,4	–	–	–	–	4	–	–	–	4,8	–
Lesotho	23,9	23,2	–	–	50	48	6	13	26	18	110	95
Libéria	1,4	1,7	–	–	14	22	–	14	21	27	15	85
Madagascar	0,1	0,1	–	–	5	12	4	3	19	16	3,4	75
Malawi	13,3	11,9	32	38	40	58	7	4	42	42	550	97
Mali	1,5	1,5	14	31	17	36	6	5	18	22	44	87
Mauritanie	0,7	0,8	–	–	–	–	2	4	5	14	3	66
Mozambique	10,3	12,5	–	–	44	–	5	7	14	–	400	89
Niger	0,7	0,8	7	30	18y	37	<0,5	<0,5	13	16	25	67
Ouganda	7,9	5,4	25	42	38	55	5	7	32	38	1200	96
République centrafricaine	6,4	6,3	–	–	41	–	7	18	17	27	72	96
République démocratique du Congo	–	–	–	–	16	36	7	17	15	21	–	77
République-Unie de Tanzanie	7,0	6,2	18	31	46	9	4	8	39	42	970	97
Rwanda	4,3	2,8	23	55	26	40	2	5	51	54	220	82
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	56	–	<0,5	–	44	–	–	–
Sénégal	0,4	1,0	–	–	36	52	5	13	19	24	8,4	83

	Taux de prévalence du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans		Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (pourcentage)				Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs (pourcentage)		Pourcentage de la population de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida		Orphelins du sida (dont un des parents ou les deux sont morts du VIH/sida) (milliers)	Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins
			1995/01		2003/08		2003/08		2003/08			
	2005	2007	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	1995/00	2003/08	Femmes	Hommes	2007	2003/08
<i>Pays les moins avancés</i>												
Sierra Leone	1,3	1,7	–	–	10	22	2	7	17	–	16	83
Somalie	0,5	0,5	–	–	–	–	<0,5	<0,5	4	–	8,8	78
Soudan	1,4	1,4	–	–	–	–	<0,5	4	–	–	–	–
Tchad	3,4	3,5	–	–	17	25	5	14	8	20	85	105
Togo	3,6	3,3	22	41	50	–	6	23	15	–	68	94
Zambie	15,4	15,2	20	39	38	48	14	12	34	37	600	93
Asie												
Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–	12	–	–	–	–
Bangladesh	–	–	–	–	–	–	8	8	8	18	–	84
Bhoutan	–	0,1	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–
Cambodge	1,5	0,8	–	–	–	84	2	7	50	45	–	83
Maldives	–	–	–	–	–	–	14	23	–	–	–	–
Myanmar	0,9	0,7	–	–	–	–	<0,5	1	–	–	–	–
Népal	0,5	0,5	–	–	–	78	7	10	28	44	–	–
République démocratique populaire lao	<0,1	0,2	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–
Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	13	–	–	–	–	–
Yémen	–	–	–	–	–	–	1	1	2	–	–	–
Pacifique												
Kiribati	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–
Samoa	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–
Tuvalu	–	–	–	–	–	44	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	–	–	–	–	–	–	–	–	15	–	–	–
Amérique latine et Caraïbes												
Haïti	2,2	2,2	19	30	29	43	10	17	34	40	–	86
Pays les moins avancés	2	2			30	46	–	–	19	28	–	86

Sources : ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2008* (Genève, 2008); Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde, numéro spécial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XX.2), tableau statistique 4; Division de la population de l'ONU, *World Contraceptive Use 2009* (New York, 2009), www.un.org/esa/population/publications/WCU2009/Main.html (consulté le 23 février 2010).

Tableau 7
Prévalence, létalité, prévention et traitement du paludisme et de la tuberculose

	Paludisme							Tuberculose								
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans							Stratégie Halte à la tuberculose								
	Pays les plus touchés	Cas estimés pour 1 000 habitants	Décès estimés pour 100 000 habitants	Dormant sans des moustiquaires imprégnées d'insecticide		Fiévreux et traités aux antipaludéens		Pays les plus touchés	Cas estimés pour 100 000 habitants		Décès estimés pour 100 000 habitants		Cas détectés (pourcentage)		Cas traités avec succès (pourcentage)	
Pays les moins avancés	2009	2006	2006	2000/04	2005/08	2000/04	2005/08	2009	2000	2007	2000	2007	2000	2008	2000	2007
Afrique																
Angola	x	215	128	–	18	–	29		530	294	57	22		80		18
Bénin		370	146	7	20	60	54		128	135	12	12		–		–
Burkina Faso	x	434	178	2	10	50	48		338	403	34	41		11		73
Burundi		278	94	1	8	31	30		455	647	46	68		20		83
Comores		251	36	9	–	63	–		112	83	8	6		–		–
Djibouti		47	14		1		10		761	1,104	70	91		45		78
Érythrée		4	2	4	–	4	–		114	134	12	13		76		90
Éthiopie	x	153	51	2	33	3	10	x	486	564	53	64	42	47	80	84
Gambie		282	106	15	49	55	63		491	404	53	43		42		58
Guinée		410	164		1		44		332	448	35	46		34		75
Guinée-Bissau		367	180	7	39	58	46		273	319	30	30		–		–
Guinée équatoriale		390	220	1	–	49	–		274	469	22	48		–		–
Lesotho		–	–	–	–	–	–		356	568	16	37		17		66
Libéria		408	171	–	–	–	59		435	398	46	41		–		–
Madagascar	x	34	12	0	–	–	34		359	417	39	45		42		78
Malawi	x	334	95	3	25	27	25		362	305	23	21		49		78
Mali	x	361	201	–	27	–	32		571	599	61	63		13		76
Mauritanie		184	85	–	–	33	21		619	559	67	60		28		41
Mozambique	x	354	92	–	23	15	37	x	499	470	47	36	31	42	75	79
Niger	x	419	229	1	7	48	33		278	292	30	31		35		77
Ouganda	x	355	145	–	10	–	61	x	364	343	30	27	37	43	63	75
République centrafricaine		369	100	2	15	69	57		485	425	47	38				
République démocratique du Congo	x	389	158	1	6	52	30	x	592	659	65	77	35	43	78	87
République-Unie de Tanzanie	x	292	98	–	26	58	57	x	391	129	34	13	67	75	78	88
Rwanda		344	59	5	56	13	6		442	590	39	57		19		86
Sao Tomé-et-Principe		67	19	23	42	61	25		272	240	30	26		–		–

	Paludisme								Tuberculose							
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans								Stratégie Halte à la tuberculose							
	Pays les plus touchés	Cas estimés pour 1 000 habitants	Décès estimés pour 100 000 habitants	Dormant sans des moustiquaires imprégnées d'insecticide				Pays les plus touchés	Cas estimés pour 100 000 habitants	Décès estimés pour 100 000 habitants		Cas détectés (pourcentage)		Cas traités avec succès (pourcentage)		
				Fiévreux et traités aux antipaludéens	2000/04	2005/08	2000/04			2005/08	2000	2007	2000	2008	2000	2007
<i>Pays les moins avancés</i>	2009	2006	2006	2000/04	2005/08	2000/04	2005/08	2009	2000	2007	2000	2007	2000	2008	2000	2007
Sénégal	x	121	80	2	29	36	9		420	468	45	49		29		76
Sierra Leone		396	154	2	26	61	52		675	941	71	98		27		87
Somalie		72	41	–	11	–	8		414	352	67	55		49		89
Soudan	x	133	85	–	28	–	54		375	402	53	59		29		82
Tchad	x	399	173	1	–	32	–		420	497	43	51		18		54
Togo		325	113	–	38	60	48		656	750	66	76		8		67
Zambie	x	313	121	7	41	52	43		658	387	47	25		74		85
Asie																
Afghanistan		22	0	–	–	–	–	x	346	271	41	34	18	55	88	87
Bangladesh	x	19	4	–	–	–	–	x	500	412	58	50	24	42	81	92
Bhoutan		24	3	–	–	–	–		515	363	60	43		59		89
Cambodge	x	18	4	–	4	–	–	x	758	680	83	79	28	55	91	94
Maldives		–	–	–	–	–	–		96	48	7	4		88		91
Myanmar	x	87	19	–	–	–	–	x	267	466	32	60	16	62	82	89
Népal		1	0	–	–	–	–		312	240	28	22		63		88
République démocratique populaire lao		4	1	18	41	9	8		344	289	27	22		43		92
Timor-Leste		475	93	8	–	47	–		644	378	70	47		87		79
Yémen		12	4	–	–	–	–		164	130	12	10		30		83
Pacifique																
Îles Salomon		218	30	–	–	–	–		300	180	33	21		61		90
Kiribati		–	–	–	–	–	–		546	423	62	49		95		90
Samoa		–	–	–	–	–	–		27	25	3	3		–		–
Tuvalu		–	–	–	–	–	–		422	203	40	17		97		75
Vanuatu		134	14	–	–	–	–		143	102	16	12		70		90
Amérique latine et Caraïbes																
Haïti		17	8	–	–	12	–		403	366	53	47		45		82

Sources : Organisation mondiale de la Santé, *Rapport 2009 sur le paludisme dans le monde* (Genève, 2009), <http://www.who.int/hiv/pub/epidemiology/pubfacts/en/>; *Rapport 2009 sur la lutte contre la tuberculose dans le monde : épidémiologie, stratégie, financement* (Genève, 2009); Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde, numéro spécial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XX.2), tableau statistique 3.

Tableau 8
Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable</i>				<i>Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement</i>				<i>Taux de croissance annuel de la population (pourcentage) 2005-2010</i>	
	<i>Zones urbaines</i>		<i>Zones rurales</i>		<i>Zones urbaines</i>		<i>Zones rurales</i>		<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
	<i>2000</i>	<i>2008</i>	<i>2000</i>	<i>2008</i>	<i>2000</i>	<i>2008</i>	<i>2000</i>	<i>2008</i>		
Afrique										
Angola	43	60	40	38	70	86	11	18	4,3	0,6
Bénin	78	84	59	69	19	24	3	4	4,1	2,5
Burkina Faso	85	95	55	72	31	33	4	6	6,9	2,3
Burundi	89	83	70	71	46	49	45	46	5,8	2,5
Comores	93	91	92	97	42	50	23	30	2,5	2,2
Djibouti	88	98	61	52	69	63	30	10	1,8	1,6
Érythrée	70	74	50	57	54	52	2	4	5,2	2,6
Éthiopie	88	98	18	26	26	29	5	8	3,5	2,4
Gambie	91	96	77	86	65	68	61	65	4,3	0,8
Guinée	88	89	51	61	27	34	9	11	3,6	1,5
Guinée-Bissau	79	83	45	51	43	49	7	9	2,5	2,1
Guinée équatoriale	45	–	42	–	60	–	46	–	3,0	2,3
Lesotho	92	97	69	81	35	40	28	25	3,8	-0,1
Libéria	82	79	44	51	23	25	4	4	4,9	3,5
Madagascar	73	71	24	29	15	15	8	10	3,8	2,2
Malawi	93	95	58	77	51	51	50	57	5,4	2,2
Mali	69	81	34	44	41	45	28	32	4,7	1,2
Mauritanie	45	52	37	47	38	50	9	9	2,9	2,0
Mozambique	75	77	27	29	37	38	4	4	4,5	1,1
Niger	78	96	35	39	27	34	3	4	4,4	3,7
Ouganda	85	91	53	64	37	38	45	49	4,4	3,1
République centrafricaine	85	92	49	51	32	43	16	28	2,3	1,6
République démocratique du Congo	85	80	27	28	23	23	13	23	4,6	1,8
République-Unie de Tanzanie	86	80	45	45	29	32	22	21	4,6	2,3
Rwanda	85	77	64	62	43	50	40	55	4,1	2,3
Sao Tomé-et-Principe	86	89	70	88	27	30	15	19	3,0	-0,5
Sénégal	90	92	48	52	66	69	31	38	3,2	2,2
Sierra Leone	75	86	44	26	21	24	5	6	3,5	2,2
Somalie	36	67	17	9	45	52	10	6	3,5	1,6
Soudan	73	64	55	52	58	55	20	18	4,1	1,0
Tchad	60	67	41	44	22	23	3	4	4,6	2,1
Togo	83	87	39	41	24	24	5	3	4,1	1,3
Zambie	88	87	36	46	60	59	40	43	2,8	2,2
Total partiel (Afrique)	77	80	38	43	38	41	17	21	–	–

	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable				Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement				Taux de croissance annuel de la population (pourcentage) 2005-2010	
	Zones urbaines		Zones rurales		Zones urbaines		Zones rurales		Zones urbaines	Zones rurales
	2000	2008	2000	2008	2000	2008	2000	2008		
<i>Pays les moins avancés</i>										
Asie										
Afghanistan	36	78	17	39	46	60	28	30	4,6	3,1
Bangladesh	86	85	77	78	57	56	43	52	3,2	0,8
Bhoutan	99	99	88	88	87	87	54	54	4,0	0,6
Cambodge	64	81	42	56	50	67	10	18	3,0	1,3
Maldives	100	99	87	86	100	100	74	96	4,9	-0,6
Myanmar	80	75	60	69	81	86	59	79	2,9	-0,1
Népal	94	93	81	87	47	51	19	27	5,0	1,2
République démocratique populaire lao	77	72	40	51	62	86	16	38	5,6	0,1
Timor-Leste	69	86	47	63	55	76	25	40	4,8	2,8
Yémen	82	72	59	57	81	94	21	33	4,8	2,0
Total partiel (Asie)	80	82	66	71	63	66	38	48	–	–
Amérique latine et Caraïbes										
Haïti	67	71	49	55	34	24	15	10	4,9	-1,5
Pacifique										
Kiribati	77	–	50	–	47	–	22	–	1,7	1,5
Îles Salomon	94	–	65	–	98	98	18	–	4,2	2,1
Samoa	92	–	88	–	100	100	100	100	-1,0	0,2
Tuvalu	95	98	93	97	87	88	79	81	1,4	-0,5
Vanuatu	93	96	66	79	57	66	36	48	4,3	2,0
Total partiel (Pacifique)	90	–	69	–	79	88	39	–	–	–
Total (pays les moins avancés)	78	80	50	54	47	50	26	31	4,0	1,6

Sources : Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progress on Sanitation and Drinking-Water – 2010 Update* (Genève et New York, 2010) ; Division de la population de l'ONU, *World Urbanization Prospects: The 2009 Revision*, <http://esa.un.org/unpd/wup/index.htm> (consulté le 5 avril 2010).

Tableau 9
Communications

Pays les moins avancés	Nombre de lignes de téléphone fixe et d'abonnements à des services de téléphonie mobile (pour 100 habitants)											
	Bureaux de poste permanents et mobiles pour 100 000 habitants		Lignes fixes						Abonnements à des services de téléphonie mobile		Nombre d'internautes (pour 100 habitants)	
	2000	2008	2000	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008	
Afrique												
Angola	0,4	0,7	0,5	0,6	0,6	4,6	37,6	5,2	38,2	0,5	3,1	
Bénin	2,4	1,8	0,8	1,0	1,2	6,0	41,9	7,0	43,0	1,2	1,9	
Burkina Faso	0,6	0,5	0,5	0,6	1,0	3,0	16,8	3,6	17,7	0,4	0,9	
Burundi	0,4	0,6	0,3	0,4	0,4	1,4	6,0	1,8	6,3	0,3	0,8	
Comores	3,9	3,4	1,0	2,5	3,5	1,4	14,9	3,9	18,4	1,3	3,5	
Djibouti	–	1,3	1,5	1,4	1,8	4,4	13,3	5,8	15,1	0,8	2,3	
Érythrée	1,6	1,4	0,8	0,9	0,8	0,5	2,2	1,4	3,0	1,2	4,1	
Éthiopie	0,8	1,3	0,4	0,7	1,1	0,2	2,4	0,9	3,5	0,2	0,5	
Gambie	–	1,6	2,7	2,9	2,9	11,8	70,2	14,7	73,2	3,3	6,9	
Guinée	0,7	–	0,3	0,3	0,2	1,7	39,1	2,0	39,3	0,5	0,9	
Guinée-Bissau	2,2	0,8	0,9	0,7	0,3	2,7	31,8	3,4	32,0	1,8	2,4	
Guinée équatoriale	–	–	1,4	1,8	1,5	10,5	52,5	12,3	54,0	0,8	1,8	
Lesotho	8,2	–	1,2	1,9	3,2	9,9	28,4	11,8	31,5	2,2	3,6	
Libéria	0,6	0,5	0,2	0,2	0,1	2,9	19,3	3,2	19,4	<0,1	0,5	
Madagascar	7,2	3,6	0,3	0,3	0,9	1,9	25,3	2,3	26,2	0,5	1,7	
Malawi	2,8	2,3	0,5	0,7	1,2	1,7	12,0	2,4	13,2	0,4	2,1	
Mali	–	–	0,4	0,6	0,6	3,5	27,1	4,1	27,7	0,4	1,6	
Mauritanie	–	–	0,7	1,3	2,4	18,0	65,1	19,3	67,4	0,5	1,9	
Mozambique	2,0	0,5	0,5	0,3	0,4	3,5	19,7	3,8	20,0	0,7	1,6	
Niger	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	1,4	12,9	1,6	13,4	0,2	0,5	
Ouganda	1,3	1,1	0,3	0,3	0,5	4,2	27,0	4,5	27,6	0,7	7,9	
République centrafricaine	0,9	–	0,3	0,3	0,3	1,5	3,6	1,7	3,8	0,2	0,4	
République démocratique du Congo	1,0	0,2	0,0	0,0	0,1	3,5	14,4	3,5	14,5	0,2	0,5	
République-Unie de Tanzanie	1,3	0,8	0,5	0,4	0,3	5,1	30,6	5,5	30,9	0,9	1,2	
Rwanda	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	1,6	13,6	1,8	13,8	0,4	3,1	
Sao Tomé-et-Principe	–	–	3,3	4,7	4,8	5,1	30,6	9,8	35,4	13,3	15,5	
Sénégal	1,3	1,3	2,2	2,2	2,0	10,2	44,1	12,4	46,1	4,4	8,4	
Sierra Leone	1,5	0,9	0,4	0,5	0,6	2,3	18,1	2,8	18,7	0,2	0,3	
Somalie	–	–	0,4	1,2	1,1	6,1	7,0	7,3	8,1	1,1	1,1	
Soudan	1,0	–	1,2	2,7	0,9	2,8	29,0	5,5	29,9	0,8	10,2	
Tchad	0,5	–	0,1	0,1	0,1	1,3	16,6	1,4	16,7	0,4	1,2	
Togo	0,9	0,9	0,9	1,1	2,2	5,7	24,0	6,8	26,2	3,8	5,4	
Zambie	2,2	3,4	0,8	0,8	0,7	4,0	28,0	4,8	28,8	0,7	5,6	
Total partiel (Afrique)	1,3	0,9	0,5	0,7	0,8	3,2	20,1	3,9	20,9	0,7	2,7	

	Nombre de lignes de téléphone fixe et d'abonnements à des services de téléphonie mobile (pour 100 habitants)										
	Bureaux de poste permanents et mobiles pour 100 000 habitants		Abonnements à des services de téléphonie mobile						Nombre d'internautes (pour 100 habitants)		
	2000	2008	Lignes fixes			Total		2004	2008	2004	2008
<i>Pays les moins avancés</i>											
Asie											
Afghanistan	1,9	–	0,1	0,2	0,4	2,5	29,0	2,7	29,4	0,1	1,8
Bangladesh	–	6,1	0,4	0,6	0,8	1,8	27,9	2,4	28,7	0,2	0,4
Bhoutan	–	13,5	2,2	4,8	4,0	3,0	36,6	7,8	40,6	3,2	6,6
Cambodge	1,1	0,6	0,2	0,2	0,3	6,3	29,1	6,6	29,4	0,3	0,5
Maldives	74,0	–	9,1	10,9	15,4	39,0	142,8	50,0	158,2	6,6	23,5
Myanmar	2,8	2,8	0,5	0,9	1,6	0,2	0,7	1,1	2,4	<0,1	0,2
Népal	16,4	–	1,2	1,6	2,8	0,4	14,6	2,0	17,4	0,5	1,7
République démocratique populaire lao	3,2	5,7	0,8	1,3	2,1	3,5	32,6	4,8	34,7	0,4	8,5
Timor-Leste	–	–	–	0,2	0,2	2,7	9,2	2,9	9,4	–	0,2
Yémen	1,5	2,8	1,9	3,9	4,9	7,3	16,1	11,1	21,0	0,9	1,6
Total partiel (Asie)	2,4	4,0	0,6	0,9	1,4	2,2	21,8	3,1	23,2	0,3	0,9
Pacifique											
Kiribati	–	25,8	4,0	4,8	4,1	0,7	1,0	5,4	5,2	2,2	2,1
Îles Salomon	33,5	32,1	1,8	1,5	1,6	0,7	5,9	2,2	7,4	0,7	2,0
Samoa	19,8	–	4,9	9,2	16,1	8,9	69,3	18,1	85,4	3,1	5,0
Tuvalu	–	–	7,0	7,7	15,2	5,1	20,2	12,8	35,4	20,6	43,0
Vanuatu	4,7	–	3,5	3,2	4,5	5,0	15,4	8,2	19,8	4,8	7,3
Total partiel (Pacifique)	20,9	18,1	3,1	3,8	5,2	3,3	18,9	7,0	24,1	2,4	4,1
Amérique latine et Caraïbes											
Haiti	1,0	–	0,9	1,5	1,1	4,3	32,4	5,8	33,5	5,4	10,1
Total (pays les moins avancés)	1,8	2,1	0,5	0,8	1,0	2,8	20,9	3,6	21,9	0,6	2,1

Source : Union postale universelle, base de données sur les statistiques postales, <http://www.upu.int/fr/ressources/statistiques-postales/a-propos-des-statistiques-postales.html> (consulté le 21 avril 2009); Union internationale des télécommunications, base de données statistiques sur les technologies de l'information et des communications (en anglais), <http://www.itu.int/ITU-D/icteye/Default.aspx> (consulté le 3 mars 2010).

Tableau 10
Transports

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Réseau routier</i>				<i>Réseau ferroviaire</i>			<i>Transport aérien</i>			
	<i>Réseau routier (km)</i>		<i>Routes asphaltées (pourcentage)</i>		<i>Réseau (km)</i>	<i>Fret (millions de tonnes/km)</i>		<i>Départs (milliers)</i>		<i>Fret aérien (millions de tonnes/km)</i>	
	2000/02	2003/08	2000/02	2003/08	2000/08	2000/05	2006/08	2000	2008	2000	2008
Afrique											
Angola	51 429	–	10	–	–	–	–	4	3	61	71
Bénin	–	19 000	–	10	758	–	36	2	–	12	–
Burkina Faso	–	92 495	–	4	622	–	–	3	17	12	–
Burundi	14 480	12 322	7	10	–	–	–	–	–	–	–
Comores	880	–	77	–	–	–	–	2	–	12	–
Djibouti	3 065	–	45	–	–	–	–	–	–	–	–
Érythrée	4 010	–	22	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	29 571	42 429	12	13	–	–	–	27	40	78	228
Gambie	2 700	3 742	35	19	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	30 500	44 348	–	10	–	–	–	–	–	–	–
Guinée-Bissau	3 455	–	28	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	2 880	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lesotho	5 940	–	18	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	10 600	–	6	–	–	–	–	–	–	–	–
Madagascar	49 827	–	12	–	854	–	1	20,5	21	12	12
Malawi	–	15 451	–	45	797	87	33	5	5	4	2
Mali	15 100	18 709	12	18	–	–	–	1,5	2	–	–
Mauritanie	7 660	11 066	11	27	728	–	7 622	4	1	13	–
Mozambique	30 400	–	19	–	3 116	–	695	7	11	7	7
Niger	14 658	18 951	26	21	–	–	–	2	–	12	–
Ouganda	–	70 746	–	23	–	–	–	0,3	–	21	34
République centrafricaine	24 307	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République démocratique du Congo	157 000	153 497	–	2	4 007	513	352	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	88 200	78 891	4	9	2 600	1 990	728	6	5	3	1
Rwanda	12 000	14 008	8	19	–	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	320	–	68	–	–	–	–	1	–	<0,1	–
Sénégal	14 583	13 576	29	29	2 758	371	1 748	2	–	12	–
Sierra Leone	11 330	–	8	–	–	–	–	0,2	–	9	10
Somalie	22 100	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–
Soudan	11 900	–	36	–	4 578	1 164	766	8	7	37	47
Tchad	33 400	40 000	1	–	–	–	–	2	–	12	–
Togo	7 520	–	32	–	–	–	–	2	–	12	–
Zambie	66 781	–	22	–	–	–	–	6	4	–	–
Asie											
Afghanistan	21 000	42 150	13	29	–	–	–	3	–	8	–
Bangladesh	207 485	239 226	10	10	2 835	777	870	6	1	194	89
Bhoutan	–	8 050	–	62	–	–	–	1	–	–	–
Cambodge	–	38 257	–	6	–	–	–	–	4	–	1

	<i>Réseau routier</i>				<i>Réseau ferroviaire</i>			<i>Transport aérien</i>			
	<i>Réseau routier (km)</i>		<i>Routes asphaltées (pourcentage)</i>		<i>Réseau (km)</i>	<i>Fret (millions de tonnes/km)</i>		<i>Départs (milliers)</i>		<i>Fret aérien (millions de tonnes/km)</i>	
	2000/02	2003/08	2000/02	2003/08		2000/08	2000/05	2006/08	2000	2008	2000
<i>Pays les moins avancés</i>											
Maldives	–	–	–	–	–	–	–	6	–	1	–
Myanmar	27 966	27 000	11	12	–	–	885	10	30	1	3
Népal	13 223	17 280	31	57	–	–	–	12	7	17	7
République démocratique populaire lao	21 716	29 811	13	13	–	–	–	6	10	2	3
Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Yémen	65 144	71 300	16	9	–	–	–	15	14	32	33
Pacifique											
Kiribati	670	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Îles Salomon	1 391	–	2	–	–	–	–	12	–	1	1
Samoa	–	–	14	–	–	–	–	11	–	2	2
Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	1 070	–	24	–	–	–	–	1	–	2	2
Amérique latine et Caraïbes											
Haïti	4 160	–	–	24	–	–	–	–	–	–	–

Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2010* (Washington, 2010) et base de données sur les Indicateurs du développement dans le monde, 20 février 2010. Données de la Fédération routière internationale, de la Banque mondiale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Tableau 11

Aide publique au développement des pays les moins avancés : donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et aide pour le commerce

A. Aide publique au développement

Pays donateur	Décaissements nets des donateurs ^a								
	1997-1998			2007			2008		
	En millions de dollars actuels É.-U.	Pourcentage du montant total versé par les pays donateurs	Pourcentage du revenu national brut des pays donateurs	En millions de dollars actuels É.-U.	Pourcentage du montant total versé par les pays donateurs	Pourcentage du revenu national brut des pays donateurs	En millions de dollars actuels É.-U.	Pourcentage du montant total versé par les pays donateurs	Pourcentage du revenu national brut des pays donateurs
Allemagne	1 188	21	0,06	3 019	25	0,09	3 628	26	0,10
Australie	177	18	0,05	687	26	0,08	765	26	0,08
Autriche	113	24	0,05	253	14	0,07	280	16	0,07
Belgique	236	29	0,09	773	40	0,17	930	39	0,19
Canada	420	22	0,07	1 562	38	0,11	1 859	39	0,13
Danemark	529	32	0,31	1 075	42	0,34	1 097	39	0,32
Espagne	165	13	0,03	1 118	22	0,08	1 462	21	0,10
États-Unis d'Amérique	1 353	17	0,02	6 113	28	0,04	8 270	31	0,06
Finlande	99	26	0,08	365	37	0,15	400	34	0,15
France	1 340	22	0,09	2 958	30	0,11	3 056	28	0,11
Grèce	8	5	0,01	110	22	0,04	144	21	0,04
Irlande	90	47	0,14	606	51	0,28	674	51	0,30
Italie	585	33	0,05	1 296	33	0,06	1 587	33	0,07
Japon	1 707	17	0,04	2 521	33	0,06	2 498	26	0,05
Luxembourg	24	23	0,14	146	39	0,36	162	39	0,38
Norvège	509	39	0,33	1 322	35	0,34	1 496	38	0,33
Nouvelle-Zélande	32	22	0,06	84	26	0,07	101	29	0,09
Pays-Bas	810	27	0,22	1 805	29	0,23	2 028	29	0,23
Portugal	137	54	0,13	206	44	0,10	225	36	0,10
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	923	25	0,07	4 011	41	0,14	4 199	37	0,16
Suède	481	29	0,22	1 357	31	0,29	1 543	33	0,32
Suisse	285	31	0,10	488	29	0,11	498	24	0,10
Total	11 211	22	0,05	31 874	31	0,09	36 904	30	0,09

^a Comprennent les contributions des organisations multilatérales, calculées selon le principe de la répartition géographique des décaissements multilatéraux pour l'année de référence.

B. Aide pour le commerce

	Contributions (millions de dollars actuels É.-U.) ^a								
	2000			2007			2008		
	Aide bilatérale	Aide multilatérale	Total	Aide bilatérale	Aide multilatérale	Total	Aide bilatérale	Aide multilatérale	Total
Aide pour le commerce aux pays les moins avancés	1 667	2 205	3 872	4 357	4 999	9 356	5 590	4 943	10 533
Total de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés			15 433			36 764			46 551
Aide pour le commerce en pourcentage de l'aide publique au développement			25			25			23

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, *Rapport sur la coopération pour le développement*, diverses années, tableau 31 (Paris); Organisation mondiale du commerce et Organisation de coopération et de développement économiques, *Panorama 2009 de l'Aide pour le commerce : entretenir l'élan* (Genève et Paris, 2009) et données actualisées tirées de la base de données sur les activités d'aide (SNPC), communiquées par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (26 mars 2010).

^a L'Aide pour le commerce finance la politique commerciale et la réglementation des échanges, les infrastructures économiques, le renforcement des capacités de production et l'adaptation à l'évolution du marché, et remplace le concept plus restrictif de renforcement des capacités commerciales dans la base de données sur le renforcement des capacités commerciales du Programme de Doha pour le développement. Voir Organisation mondiale du commerce (OMC) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Panorama 2009 de l'Aide pour le commerce : entretenir l'élan* (Genève et Paris, 2009).

Tableau 12

Allègement de la dette au titre de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), service de la dette publique et garantie par l'État

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>État d'avancement de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette en faveur des PPTE et allègement de la dette</i>						<i>Service de la dette des pays les moins avancés, en pourcentage des exportations de biens et services et du revenu à l'étranger</i>		
	<i>État d'avancement de l'Initiative PPTE en 2010</i>		<i>Allègement total de la dette^a</i>				2000	2007	2008
			<i>Février 2009</i>		<i>Février 2010</i>				
	<i>Phase préalable au point de décision</i>	<i>Phase postérieure au point d'achèvement</i>	<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>	<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>			
Afrique									
Angola			–	–	–	–	21	10	3
Bénin	x		366	604	388	633	12	–	–
Burkina Faso	x		772	603	818	638	15	–	–
Burundi	x		908	53	964	70	39	43	28
Comores			–	–	–	–	–	–	–
Djibouti			–	–	–	–	6	–	6
Érythrée			–	–	–	–	3	–	–
Éthiopie		x	2 575	1 458	2 726	1 512	13	4	3
Gambie		x	93	199	99	191	10	12	–
Guinée	x		761	–	807	–	20	13	10
Guinée-Bissau	x		581	–	615	–	–	–	–
Guinée équatoriale			–	–	–	–	–	–	–
Lesotho			–	–	–	–	11	7	3
Libéria	x		2 845	–	2 988	–	–	112	131
Madagascar		x	1 167	1 292	1 236	1 351	10	–	–
Malawi		x	1 310	705	1 388	733	13	–	–
Mali		x	752	1 043	797	1 097	13	–	–
Mauritanie		x	868	450	920	465	–	–	–
Mozambique		x	2 992	1 057	3 169	1 107	13	1	1
Niger		x	899	519	953	542	8	–	–
Ouganda		x	1 434	1 805	1 520	1 879	8	2	2
République centrafricaine	x		611	–	633	146	–	–	–
République démocratique du Congo	x		7 636	–	8 061	–	–	–	–

<i>État d'avancement de l'Initiative renforcée d'allégement de la dette en faveur des PPTE et allégement de la dette</i>									
<i>Pays les moins avancés</i>	<i>État d'avancement de l'Initiative PPTE en 2010</i>		<i>Allégement total de la dette^a</i>				<i>Service de la dette des pays les moins avancés, en pourcentage des exportations de biens et services et du revenu à l'étranger</i>		
	<i>Phase préalable au point de décision</i>	<i>Phase postérieure au point d'achèvement</i>	<i>Février 2009</i>		<i>Février 2010</i>		<i>2000</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
			<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>	<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>			
République-Unie de Tanzanie		x	2 828	2 038	2 997	2 124	13	3	1
Rwanda		x	908	225	963	234	24	3	–
Sao Tomé-et-Príncipe		x	163	26	173	27	26	39	–
Sénégal		x	682	1 374	722	1 435	14	–	–
Sierra Leone		x	857	352	906	368	67	3	–
Somalie			–	–	–	–	–	–	–
Soudan			–	–	–	–	10	3	3
Tchad	x		227	–	240	–	–	–	–
Togo		x	270	–	270	–	6	–	–
Zambie		x	3 489	1 632	3 697	1 701	21	3	3
Asie									
Afghanistan		x	571	–	600	38 ^b	–	–	–
Bangladesh			–	–	–	–	9	4	4
Bhoutan			–	–	–	–	–	–	–
Cambodge			–	–	–	–	2	–	1
Maldives			–	–	–	–	4	5	6
Myanmar			–	–	–	–	4	–	–
Népal			–	–	–	–	7	5	4
République démocratique populaire lao			–	–	–	–	8	19	–
Timor-Leste			–	–	–	–	–	–	–
Yémen			–	–	–	–	5	3	2
Pacifique									
Kiribati			–	–	–	–	–	–	–
Îles Salomon			–	–	–	–	7	–	–
Samoa			–	–	–	–	–	27	–
Tuvalu			–	–	–	–	–	–	–
Vanuatu			–	–	–	–	1	2	–

<i>Pays les moins avancés</i>	<i>État d'avancement de l'Initiative renforcée d'allègement de la dette en faveur des PPTE et allègement de la dette</i>						<i>Service de la dette des pays les moins avancés, en pourcentage des exportations de biens et services et du revenu à l'étranger</i>		
	<i>État d'avancement de l'Initiative PPTE en 2010</i>		<i>Allègement total de la dette^a</i>				2000	2007	2008
			<i>Février 2009</i>		<i>Février 2010</i>				
	<i>Phase préalable au point de décision</i>	<i>Phase postérieure au point d'achèvement</i>	<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>	<i>Initiative PPTE</i>	<i>IADM</i>			
Amérique latine et Caraïbes									
Haïti	x		147	–	155	557		5	2
Pays les moins avancés	8	19	36 712	15 435	38 805	16 848			

Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2010* (Washington, 2010), tableaux 1.4 et 6.11, et bases de données sur les indicateurs du développement dans le monde et le financement du développement dans le monde, <http://donnees.banquemondiale.org/frontpage> (consulté le 16 mars 2010) (en cours de mise à jour).

^a Les données de 2009 sont exprimées en valeur actuelle nette, en millions de dollars de fin 2007, et celles de 2010, en valeur actuelle nette, en millions de dollars de fin 2008. Il s'agit de données cumulées, calculées par la Banque mondiale.

^b Le montant en valeur actuelle nette de fin 2008 n'est pas connu.

Tableau 13
Exemples d'apports financiers aux pays les moins avancés

(En milliards de dollars actuels des États-Unis)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Aide publique au développement provenant de donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques	12,4	12,9	15,9	22,5	23,5	26,2	30,0	32,0	36,9
Dépenses des organismes des Nations Unies au titre des activités opérationnelles	2,4	2,5	2,6	3,5	3,9	5,4	5,3	5,9	7,0
Service de la dette	11,6	12,2	9,2	8,5	8,2	7,1	6,7	6,8	7,5
Investissements étrangers directs	4,1	7,1	6,8	10,9	9,6	15,9	22,7	25,7	33,1
Envois de fonds et revenu à l'étranger	6,1	6,6	8,4	9,5	10,8	11,9	14,1	17,5	23,0

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, *Rapport sur la coopération pour le développement*, diverses années, tableau 31 (Paris); Organisation des Nations Unies, « Analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2007 » (A/64/75-E/2009/59), et données actualisées communiquées par le Service des politiques de coopération en matière de développement du Département des affaires économiques et sociales (22 mars 2010); Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2010* (Washington, 2010), tableaux 6.1 et 6.11, et bases de données sur les indicateurs du développement dans le monde et le financement du développement dans le monde, <http://donnees.banquemondiale.org/frontpage> (consulté le 16 mars 2010) (en cours de mise à jour); CNUCED, base de données sur les investissements étrangers directs, <http://www.unctad.org/templates/Page.asp?intItemID=1923&lang=2> (consulté le 1^{er} février 2010) et Section centrale de statistique et de recherche.

Note : Les données de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international concernant l'allègement de la dette n'existent que sous forme de totaux cumulés, non de données annuelles. L'allègement de la dette au titre de l'IADM des donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques est pris en compte dans l'aide publique au développement.